

Objet : Avis d'Appel d'Offres

Invitation à soumissionner pour un Appel d'Offres Ouvert

Nom du Projet : DKTI VI

N° du Projet : 18.2114.9-001.00

Pays : Maroc

N° CoSoft : 83498104

Coopération allemande au développement
Bureau de la GIZ au Maroc

29, Rue d'Alger
10 001, Rabat, Maroc
Adresse postale : BP 433, 10 020, Rabat R.P. Maroc
T +212 537 20 45 17/18
F +212 537 20 45 19
E giz-maroc@giz.de
I www.giz.de/maroc

Mesdames, Messieurs,

La GIZ – Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit – Coopération allemande au développement, est un prestataire de services de coopération internationale actif au niveau mondial, présent au Maroc depuis 1975. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie.

Les gouvernements Marocain et Allemand ont défini des secteurs prioritaires dans la politique de coopération qui constituent la base des différents programmes et projets : Gouvernance, énergies renouvelables, environnement et changement climatique, gestion des ressources en eau ainsi que le développement économique durable.

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société :
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5
65760 Eschborn, Allemagne
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de
I www.giz.de

Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Bonn, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 18384
Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 12394
N° d'identification TVA : DE 113891176
N° d'identification fiscale : 040 250 56973

Président du conseil de surveillance
Jochen Flasbarth, Secrétaire d'Etat

Directoire
Thorsten Schäfer-Gümbel
(Président du directoire)
Ingrid-Gabriela Hoven
(Vice-présidente du directoire)
Anna Sophie Herken

Commerzbank AG Frankfurt am Main
BIC (SWIFT): COBADEFFXXX
IBAN: DE45 5004 0000 0588 9555 00

Dans le cadre de la coopération maroco-allemande, le Bureau GIZ à Rabat lance un appel d'offres sous le **N° 83498104** ayant pour objet « Développement d'une Application intégrée au service de la mobilité durable » pour le Projet DKTI VI.

Si vous êtes intéressés par la mise en œuvre des tâches selon le dossier d'appel d'offres en annexe, veuillez nous envoyer votre offre sous **format PDF**, et **uniquement** à l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de**, au plus tard le **03/11/2025**.

Merci de noter que le trait d'union entre le MA et Quotation est celui de dessous de ligne (tiret du bas _) et non celui sur la ligne -)

Votre offre devra nous être soumise en deux e-mails séparés :

Un 1^{er} e-mail contenant votre offre technique et dossier administratif, intitulé en **objet :**
83498104_Offre Technique et Dossier Administratif_Nom de votre société.pdf

Le dossier administratif doit contenir les documents suivants :

- Les statuts ;
- Le justificatif d'inscription au registre de commerce « modèle 7 ou modèle J » datant de moins de 3 mois ;

AKW
B

- L'attestation du chiffre d'affaires déclaré des 3 dernières années « modèle AAC241B-16I » délivrée par la DGI ;
- L'attestation des salariés déclarés au 31 décembre de l'année précédente « Réf : 212-3-45 » délivrée par la CNSS ;
- Les attestations de référence d'un volume minimum de 481.100,00 dirhams, d'au moins 2 projet de référence dans le domaine des applications mobile.
- La déclaration d'éligibilité remplie, signée et cachetée.

ET

Un 2^{ème} e-mail contenant votre offre financière signée et cachetée avec l'entête de votre société, intitulé en objet :

83498104_Offre Financière_ Nom de votre société.pdf

Veuillez noter que les offres d'une taille supérieure à 30 Mo ne peuvent pas être reçues par e-mail.

Si votre offre atteint ou dépasse cette taille, nous vous remercions de l'envoyer :

- ✓ Soit via **Filetransfer** (<https://filetransfer.giz.de>) en mentionnant le code de téléchargement dans votre e-mail de soumission. Pour des raisons de sécurité, seules les offres envoyées via **Filetransfer** seront acceptées. Les offres envoyées via d'autres outils de partage de données seront rejetées.

Ou

- ✓ Sur **deux/plusieurs e-mails différents**.

Pour ce faire nous vous prions de mentionner dans l'objet de l'e-mail le N° de consultation avec offre technique 1^{ère} partie puis sur un autre e-mail offre technique 2^{ème} partie etc.

Ex : AO N° **83498104** offre technique 1^{ère} partie

Ex : AO N° **83498104** offre technique 2^{ème} partie

Toute offre ne respectant pas strictement les directives ci-dessus concernant la composition de l'offre, l'intitulé en objet des e-mails, ou envoyée à une autre adresse mail, ou envoyée sous un autre format ne sera pas acceptée.

Aussi, toute différence entre le nombre d'experts proposés par le soumissionnaire et le nombre d'experts requis par les termes de référence constituera un motif d'irrecevabilité de l'offre.

Des questions techniques, de procédure ou commerciales relatives à cette consultation, sont à adresser uniquement sous forme écrite seulement à l'adresse suivante : **MA_Quotation@giz.de** , avec la mention obligatoire « **83498104_Demande de complément d'information** » dans la rubrique objet de l'e-mail, ce au plus tard le 20/10/2025.

Les offres reçues seront évaluées par la GIZ en fonction de leur contenu technique (voir tableau d'évaluation technique, en annexe) et de leur prix.

Les soumissionnaires seront notés en premier sur la qualité de leurs offres techniques. Seuls les soumissionnaires qui recevront un pourcentage de **50%** ou plus / 100% pour leurs offres techniques seront considérés pour le dépouillement des offres financières. Les offres financières ne seront consultées que lorsque l'évaluation technique est terminée. Les évaluateurs n'auront pas accès aux propositions financières avant la fin de l'évaluation technique.

Le soumissionnaire retenu sera notifié et les autres soumissionnaires recevront un e-mail de regret.

Veuillez noter que :

- (a) cet appel d'offres n'est pas destiné aux groupements d'entreprises ;
- (b) les dépenses afférentes à la mise au point des propositions et aux négociations relatives au contrat, y compris celles liées aux visites auprès des services du Bureau de la GIZ au Maroc, ne constituent pas un coût direct de la soumission et à ce titre, ne sont pas remboursables ;
- (c) la GIZ-Maroc n'est pas tenue d'accepter l'une des quelconques propositions qui auront été soumises ;
- (d) l'offre doit respecter les conditions générales du contrat (« AVB local », en annexe). En cas d'attribution du marché, celles-ci deviendront partie intégrante du contrat. Les conditions générales du soumissionnaire ne sont pas applicables.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Rabat, le 10/10/2025



Le Service « Achats et Contrats » du Bureau de la GIZ au Maroc

Annexe :

Dossier d'Appel d'Offres

1. Conventions particulières
2. Conditions générales
3. Termes de référence
4. Schéma d'évaluation technique
5. Déclaration d'éligibilité

**Annexe 1 :
Conventions Particulières**

N° du contrat : **83498104**
Projet : **DKTI VI**
N° du projet : **18.2114.9-001.00**
Nom du contractant :

Coopération allemande au développement
Bureau de la GIZ au Maroc

29, Rue d'Alger
10 001, Rabat, Maroc
Adresse postale : BP 433, 10 020, Rabat R.P. Maroc
T +212 537 20 45 17/18
F +212 537 20 45 19
E giz-maroc@giz.de
I www.giz.de/maroc

Votre référence :
Notre référence :

1. Termes de référence

Les termes de référence de la mission (TdR), annexe 4, font partie intégrante de ce contrat.

2. Facturation et paiement

Le paiement est échu selon les dispositions de Art. 3.3.1 des conditions générales. La facture doit être soumise en bonne et due forme accompagnée des justificatifs suivants :

- L'attestation de réception des prestations signée par le chef de la mission
- Time sheet signée par le chef de la mission (les time sheets doivent refléter exactement l'activité du contractant)

Le projet s'engage à fournir une attestation d'exonération de TVA. Pour l'obtenir, le Bureau d'études fournira une facture pro forma sur le montant total en MAD et en Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA). L'ensemble des retenues seront appliquées conformément aux obligations légales marocaines.

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société :
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 38
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5
65760 Eschborn, Allemagne
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de
I www.giz.de

Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Bonn, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 18384
Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 12394
N° d'identification TVA : DE 113891176
N° d'identification fiscale : 040 250 56973

Président du conseil de surveillance
Jochen Flasbarth, Secrétaire d'État

Directoire
Thorsten Schäfer-Gümbel
(Président du directoire)
Ingrid-Gabriela Hoven
(Vice-présidente du directoire)
Anna Sophie Herken

Commerzbank AG Frankfurt am Main
BIC (SWIFT) COBADEFFXXX
IBAN: DE45 5004 0000 0588 9555 00

Conditions générales (conditions générales locales) relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour le compte de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH au Maroc

1. Règles générales applicables à la fourniture de prestations

1.1. Droit applicable et juridiction compétente

Le droit applicable au contrat est le droit du **Maroc**. Les conditions générales d'affaires ou de paiement du contractant ne sont pas applicables. La juridiction compétente est celle du Tribunal de première instance à Rabat. **La GIZ peut également assigner le contractant auprès du tribunal compétent pour le domicile et/ou le siège du contractant ou le lieu de résidence habituel du contractant.**

1.2 Forme

Sauf dispositions contraires des parties au contrat et à moins que des prescriptions légales ne prévoient une forme plus stricte, le contrat et les modifications ou avenants au contrat ainsi que toutes les communications importantes requièrent la forme écrite.

1.3 Qualité des prestations

Les prestations à fournir doivent être conformes à l'état et aux règles reconnus de la science et de la technique de même qu'au cahier des charges. Elles doivent être d'une excellente qualité.

1.4 Conditions d'ensemble et durabilité

1.4.1 Respect de la législation

Lors de l'exécution de ses prestations, le contractant doit respecter toutes les dispositions légales, réglementaires et administratives pertinentes, y compris les prescriptions fiscales.

1.4.2 Normes environnementales et sociales, droits humains

Le contractant réalise ses prestations dans le respect du droit environnemental national et international en vigueur, minimise les émissions de gaz à effet de serre et évite toute action susceptible d'accroître la vulnérabilité de la population et/ou des écosystèmes.

Le respect des droits humains, la protection de l'enfance, la prévention des actes de violence, d'exploitation et d'abus de quelque nature que ce soit, l'absence de toute discrimination, notamment fondée sur l'origine, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou le handicap, ainsi que la promotion de l'égalité de droits pour tous les genres doivent être garantis par le contractant lors de l'exécution de ses prestations conformément aux normes internationales et aux traités multilatéraux, notamment les accords internationaux relatifs aux droits humains.

Le contractant prend des mesures appropriées en vue de prévenir le harcèlement sexuel dans le cadre professionnel et s'abstient de toute incitation à la violence ou à la haine ainsi que de toute discrimination sans justification objective envers des personnes ou groupes de personnes.

1.4.3 Normes en matière de travail

Dans le cadre de l'exécution du marché, le contractant est tenu de respecter les principes et droits fondamentaux au travail énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) du 18/06/1998 (liberté d'association, droit de négociation collective, élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession).

Le contractant est en particulier tenu, dans le cadre de l'exécution du marché, de respecter les directives par lesquelles les conventions fondamentales de l'OIT (conventions n° 29, n° 87, n° 98, n° 100, n° 105, n° 111, n° 138 et n° 182) ont été transposées dans le droit du Maroc. Si le **Maroc** n'a pas ratifié ou n'a pas transposé dans le droit national une ou plusieurs de ces normes fondamentales, le contractant doit respecter les directives du **Maroc** qui poursuivent la même finalité que les normes fondamentales de l'OIT.

1.4.4 Prévention des résultats négatifs non intentionnels dans le cadre de l'exécution du contrat

Le contractant est tenu de fournir ses prestations en s'efforçant, par la mise en œuvre de mesures d'atténuation clairement imputables, d'éviter ou de minimiser les résultats négatifs non intentionnels sur l'environnement, la protection du climat, l'adaptation au changement climatique, les droits humains, les contextes fragiles ou marqués par les conflits et la violence, et l'égalité de genre. En parallèle, le contractant s'engage à exploiter au maximum les potentiels de promotion de l'égalité de genre.

1.4.5 Conséquences en cas de manquements

Si le contractant manque à l'une des obligations mentionnées au point 1.4 et que la GIZ résilie le contrat pour cette raison, la résiliation sera imputable au contractant.

1.5 Intégrité

1.5.1 Conflit d'intérêts

Le contractant s'interdit d'entrer dans tout conflit d'intérêts en rapport avec le contrat. Un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou d'attaches nationales, de relations familiales ou amicales ou d'autres liens ou intérêts. Le contractant s'engage en particulier :

- (a) à ne pas accepter de la part de tiers de rémunération supplémentaire en rapport avec le marché ;
- (b) sauf accord préalable de la GIZ, à ne pas accepter, pendant la durée du contrat, d'autres missions susceptibles de le mettre en situation de conflit d'intérêts en raison de la nature même de la mission ou de ses liens personnels ou professionnels avec un tiers ;
- (c) sauf autorisation écrite préalable avec signature de la GIZ, à ne pas conclure de contrats en lien avec le marché avec

des personnes physiques ou morales avec lesquelles il entretient des relations personnelles ou professionnelles.

Le contractant s'engage à informer sans délai la GIZ de tout élément constituant un conflit d'intérêts ou susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts et à convenir avec elle de ce qu'il y a lieu de faire. Si les parties ne peuvent se mettre d'accord et que la GIZ résilie le contrat, cette résiliation sera imputable au contractant.

1.5.2 Code d'intégrité

Le contractant s'interdit, que ce soit de manière directe ou par le biais de tiers, d'offrir, de consentir, d'accepter ou de chercher à obtenir, pour lui-même ou pour des tiers, des présents ou des avantages dans le cadre de l'attribution et/ou de l'exécution du contrat. Cette disposition s'applique également aux primes de célérité.

Le contractant s'interdit de passer avec une ou plusieurs autres entreprises des ententes entravant la concurrence.

Toute forme de corruption est à proscrire. Le contractant s'engage à prendre des mesures appropriées et adaptées en vue de prévenir et de lutter contre la corruption. Il est tenu, en outre, de signaler sans délai au système de signalement de la GIZ les cas confirmés ainsi que les cas fortement suspects de corruption et/ou de délits d'atteinte aux biens, tels que la fraude, le détournement frauduleux ou l'abus de confiance, en rapport avec l'exécution du marché. Le système de signalement est accessible via le [portail de signalement](#), le-la conseiller-ère en matière d'intégrité de la GIZ via integrity-mailbox@giz.de, ou le médiateur externe via ombudsmann@ra-iss.de => www.giz.de/en • About GIZ • Compliance • Whistleblowing.

1.5.3 Conséquences en cas de manquements

Si le contractant passe outre l'une des interdictions ou obligations citées au point 1.5 et que la GIZ résilie le contrat pour cette raison, la résiliation sera imputable au contractant. Dans le cas de violation d'une des obligations résultant des dispositions stipulées au point 1.5, la GIZ peut, dans la mesure où cela est approprié, exclure le contractant pour une durée déterminée d'appels d'offres futurs.

1.6 Confidentialité

Le contractant est tenu de garder confidentielles, pendant et après la durée du contrat, toutes les données et autres informations en rapport avec le marché (documents qui lui ont été transmis ou informations échangées avec lui, par exemple), dont lui et ses collaborateurs-rice-s auront eu connaissance lors de l'exécution du marché. Cette disposition s'applique également lorsque ces documents ou informations n'ont pas été expressément signalés comme secrets ou confidentiels.

Le contractant n'est pas autorisé à divulguer à des tiers des documents et résultats de travail de quelque nature que ce soit, en particulier des rapports, à moins que la GIZ ne lui ait préalablement signifié son accord par écrit. Le commettant/client de la GIZ fait également partie des tiers au sens de la présente disposition. Le contractant ne doit pas non plus utiliser ces données et informations à des fins personnelles.

1.7 Autorisation de publication par la GIZ

Toute publication sur l'activité du contractant dans le cadre du projet requiert l'autorisation préalable de la GIZ sous forme

écrite avec signature. Une description succincte du marché et du cadre d'activité du contractant à des fins de relations publiques n'est cependant pas soumise à cette procédure d'autorisation préalable. La description succincte consiste à indiquer l'objet du marché et ses principaux résultats. Le contractant doit, dans tous les cas, exprimer sous une forme appropriée qu'il effectue sa mission pour le compte de la GIZ et mentionner le commettant/client de la GIZ et, le cas échéant, d'autres financeurs.

1.8 Prise en compte de la charte graphique de la GIZ

Lors de la conception de matériels relatifs au marché destinés à des tiers (p. ex. cartes de visite, papiers à en-tête, courriels, publications, présentations), il y a lieu de tenir compte des instructions de la GIZ. La conception doit, en outre, faire l'objet d'une concertation avec la GIZ et l'institution partenaire responsable.

1.9 Droits de jouissance/documents sur les résultats de la mission

1.9.1 Principe

Sauf stipulation contraire dans les documents contractuels, le contractant concède à la GIZ l'intégralité des droits transférables de protection et de propriété sur ses résultats de travail. Si les résultats de travail sont protégés par des droits d'auteur ou par d'autres droits de protection non transférables, le contractant concède à la GIZ un droit d'usage irrévocable et exclusif, illimité quant à la durée, au contenu et au lieu, sur l'ensemble des résultats de travail ; ce droit d'usage inclut une exploitation commerciale, même hors du cadre de l'action concernée. En outre, l'auteur renonce expressément à son droit à la mention de son nom.

1.9.2 Résultats de travail

Les résultats de travail mentionnés au point 1.9.1 comprennent tous les biens corporels et incorporels créés ou acquis dans le contexte de l'exécution du contrat, en particulier les études, avant-projets, matériels de documentation, articles, informations, illustrations, dessins et croquis, calculs, plans, photographies, matériels, films négatifs, fichiers image et autres représentations figuratives. Les résultats de travail comprennent également les programmes informatiques que le contractant élabore, adapte, acquiert ou met à disposition dans le cadre de l'exécution du contrat.

1.9.3 Portée des droits d'usage

Les droits d'usage concédés à la GIZ comprennent un droit d'exploitation des résultats de travail, illimité quant à la durée, au contenu et au lieu. La GIZ est en outre autorisée à transférer à des tiers les droits d'usage qui lui ont été concédés ou à concéder à des tiers des droits d'usage simples.

1.9.4 Absence de droit de tiers

Le contractant garantit que les résultats de travail sont exempts de droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de tiers susceptibles de restreindre l'exploitation telle qu'elle est décrite au point 1.9.3. Le contractant libère la GIZ de toute prétention que des tiers pourraient faire valoir du fait de l'octroi ou de l'exercice des droits d'usage visés au point 3.1, et l'indemnise de tous les frais engagés pour la défense de ces droits.

1.9.5 Indemnisation

La rémunération contractuelle convenue couvre également la concession des droits d'usage.

1.10 Protection des données

Dans le cadre du marché, la GIZ traite les données à caractère personnel uniquement dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne et d'autres dispositions applicables en matière de protection des données. Ces données sont enregistrées et traitées par la GIZ dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution du contrat. Le contractant a le droit de consulter, effacer ou rectifier ces données et peut s'adresser à la GIZ (datenschutzbeauftragter@giz.de) ou aux autorités publiques compétentes pour faire respecter ses droits.

Le contractant respecte les dispositions applicables en matière de protection des données et exige leur respect de la part de ses collaborateurs.

Le contractant garantit que les données transmises à la GIZ sont traitées de manière conforme aux directives en vigueur en matière de protection des données et qu'elles sont libres de droits de tiers susceptibles de s'opposer à l'utilisation de ces données dans le cadre du contrat. Le contractant libère la GIZ de toute réclamation pour violation des règles relatives à la protection des données et lui rembourse tous les frais occasionnés dans ce contexte par des mesures de défense juridique ou du fait de sanctions imposées par des organismes publics.

Dans la mesure où le droit applicable en matière de protection des données contient des principes spécifiques s'appliquant obligatoirement à la fourniture des prestations (p. ex. le respect de la mise en œuvre d'exigences techniques destinées à assurer la protection des données dès la conception technique et par défaut), le contractant accordera une importance particulière à la mise en œuvre pratique de ces principes.

Dans la mesure où le contractant traite pour la GIZ des données à caractère personnel au sens de l'art. 28 du RGPD, ce traitement s'effectue sur la base d'un accord *ad hoc*.

1.11 Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques, ni de manière directe ni de manière indirecte.

Le contractant n'est autorisé, dans le cadre de l'exécution du contrat, à nouer et/ou à entretenir des relations contractuelles ou des relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations.

Il respecte en outre, dans le cadre de l'exécution du contrat, les embargos et autres restrictions commerciales imposées par les Nations unies, l'Union européenne ou la République fédérale d'Allemagne.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute inscription du contractant, d'un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés et/ou de son personnel sur une liste de sanctions des Nations unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de la violation de l'une des dispositions du présent point 1.11. Les droits de la GIZ stipulés aux points 5 et 6 restent inchangés.

1.12 Respect des accords concernant le projet

Le contractant s'engage à respecter les accords de droit international conclus entre la République fédérale d'Allemagne et le pays d'intervention ainsi que, le cas échéant, la convention d'exécution signée pour le projet entre la structure de mise en œuvre du projet et la GIZ.

2. Fourniture de prestations par le contractant

2.1 Déploiement d'expert-e-s

Le contractant garantit que lui-même et, le cas échéant, les expert-e-s qu'il met en place possèdent les qualifications personnelles et professionnelles requises pour mener à bien les tâches qui leur incombent.

Le contractant s'assure que les expert-e-s auquel-le-s il fait appel respectent les dispositions pertinentes du contrat.

2.2 Mesures de protection, état de santé requis et assurances nécessaires

Il incombe au contractant de s'assurer que lui-même et les expert-e-s auquel-le-s il fait appel ont l'état de santé requis pour le pays d'intervention. Il doit notamment veiller à ce que les vaccinations nécessaires soient effectuées. Il doit contracter les assurances nécessaires avec une couverture suffisante (en particulier les assurances maladie, accident et rapatriement). À la demande de la GIZ, le contractant doit apporter la preuve qu'il a respecté ses obligations en la matière.

Toute responsabilité de la GIZ au titre des dommages matériels, de la maladie, des dommages corporels ou du décès du contractant ou de ses collaborateurs affecté-e-s au projet, ou des conséquences afférentes est exclue.

2.3 Coopération avec d'autres institutions

Le contractant et les expert-e-s qu'il déploie s'engagent à coopérer avec la représentation diplomatique allemande à l'étranger, avec les experts-e-s travaillant dans le pays d'intervention et avec les représentant-e-s de la République fédérale d'Allemagne en mission dans le pays d'intervention, de même qu'avec les représentant-e-s et expert-e-s d'organisations multilatérales ou autres, dans la mesure où cela présente un intérêt pour l'exécution des prestations.

2.4 Force majeure

Un cas dit de « force majeure » est un événement inéluctable (catastrophe naturelle, apparition de maladies ou d'épidémies, troubles civils graves, guerre ou actes de terrorisme, par exemple), qui est imprévisible malgré le discernement et l'expérience, qui ne peut être empêché ou neutralisé en déployant des moyens économiquement acceptables et la plus grande diligence et qui empêche une des parties d'exécuter les prestations contractuelles. Dans la mesure où un événement provient de la sphère de l'une des parties, il ne constitue pas un cas de force majeure.

AK

En cas de force majeure, les obligations contractuelles, dans la mesure où elles sont affectées par l'événement concerné, sont suspendues aussi longtemps que persiste l'impossibilité d'exécution due à cette situation, à condition que l'une des parties en informe l'autre sans retard fautif après la survenance de la force majeure. Dans ce cas, le contractant est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire autant que possible les frais causés par la force majeure et de les documenter.

Si la fourniture des prestations est définitivement impossible pour cause de force majeure ou si l'événement de force majeure dure plus de trois mois, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat sans autre préavis. Le droit de la GIZ à résilier le contrat en vertu du point 10 n'en est pas affecté.

En cas d'interruption ou de résiliation pour cause de force majeure, les prestations fournies ainsi que tous les frais prouvés, nécessaires et inévitables du contractant sont à facturer aux prix du contrat. La GIZ peut refuser de rembourser les frais conformément à la présente disposition si le contractant prouve ou documente ses dépenses et les mesures qu'il a prises pour les réduire de manière insuffisante ou s'il tarde à le faire sans motif valable. Le remboursement des frais engagés après **deux** mois à compter du début de l'interruption est exclu.

Si, avec l'accord de la GIZ, l'activité est poursuivie dans un lieu autre que le lieu d'intervention pour cause de force majeure, le taux d'honoraires convenu par contrat continue d'être payé. Les autres postes de rémunération continuent d'être payés à hauteur du montant convenu au contrat pendant trois mois maximum dans la mesure où les coûts ne sont pas évités ou ne sont pas évitables ou que les ressources ne sont pas utilisées à d'autres fins.

2.5 Obligations de rapports et d'information

2.5.1 Obligation de rapports

Le contractant soumet dans les délais à la GIZ les rapports dont la nature et la périodicité de remise sont précisés dans les documents contractuels, et ce dans la langue, la forme et au format prescrits. Sauf stipulation contraire du contrat, le contractant rédige les rapports en anglais et les envoie à la GIZ par voie électronique (dans un format compatible avec MS Word et au format PDF).

Les frais afférents à la rédaction des rapports doivent être intégrés aux tarifs d'honoraires des expert-e-s ; ils ne sont pas remboursés séparément.

2.5.2 Obligation pour le contractant d'informer la GIZ de l'avancement du marché

La GIZ peut à tout moment vérifier l'état d'avancement et les résultats de l'exécution du marché, ce qui inclut la comptabilité afférente au projet et les comptes spéciaux ouverts pour le projet. Le contractant est tenu de mettre à sa disposition les documents nécessaires et de lui communiquer les renseignements requis. À la demande de la GIZ, le contractant doit renseigner d'autres entités ou des personnes ou organisations mandatées par la GIZ et permettre les contrôles demandés. Dans le cas d'un tel contrôle, le contractant s'engage à coopérer de façon adéquate.

2.7 Conservation de documents se rapportant au marché

Les documents et résultats de travail, y compris les documents financiers, se rapportant au marché doivent être conservés par le contractant pendant dix ans après réception du rapport final et/ou de l'ouvrage, et être remis à la GIZ pour consultation si celle-ci le demande.

2.8 Achats de matériels et équipements

Pour les achats de matériels et équipements stipulés au contrat, le contractant doit joindre, en plus des justificatifs requis en vertu du point 3.2.1, une attestation de remise des matériels et équipements au bénéficiaire désigné dans le contrat.

Le contractant ne peut passer de marchés de fournitures qu'à des fournisseurs spécialisés, fiables et compétents, en observant les règles de la concurrence et en tenant compte des impératifs de rentabilité économique. Il doit également s'assurer du respect des critères de transparence, d'égalité de traitement et de qualification des soumissionnaires. En règle générale, trois offres comparables doivent être sollicitées. Le contractant doit respecter les « Règles de la GIZ relatives à la remise au partenaire des biens d'équipement et à leur inventaire » : [www.giz.de/en -> Doing business with GIZ -> Procurement and financing - GIZ as a public contracting authority -> Contracts for services and construction as well as development partnerships: Contract management, invoicing and accounting procedures](http://www.giz.de/en->Doing%20business%20with%20GIZ->Procurement%20and%20financing-GIZ%20as%20a%20public%20contracting%20authority->Contracts%20for%20services%20and%20construction%20as%20well%20as%20development%20partnerships%20Contract%20management%20invoicing%20and%20accounting%20procedures) et ici sous Annexes : Procurement of materials and equipment.

2.8.1 Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques, ni de manière directe ni de manière indirecte. Dans le cadre de l'exécution du contrat, le contractant n'est autorisé à nouer et/ou à entretenir des relations contractuelles ou des relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations. La GIZ souligne expressément que ses contractants, et leurs propres fournisseurs, sont tous tenus, dans le cadre de l'exécution du contrat, d'observer et de respecter l'ensemble des embargos et autres restrictions commerciales imposés par les Nations unies, l'UE et la République fédérale d'Allemagne. Cela vaut notamment pour les sanctions actuelles de l'UE contre la Russie, la Biélorussie, la Crimée et les régions concernées de l'est de l'Ukraine¹. En conséquence, le contractant a l'obligation contractuelle de ne livrer que des marchandises qui ne tombent pas sous le coup de ces sanctions. En outre, le contractant est tenu d'apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute inscription du contractant, d'un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés et/ou de son personnel sur une liste de sanctions des Nations

¹ [https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-](https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en#sanctions)

[adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en#sanctions](https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en#sanctions)

unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de la violation de l'une des dispositions du présent point.

2.8.2. Garantie du respect de embargos et autres restrictions commerciales en vigueur

Avant la conclusion éventuelle d'un contrat, la GIZ se réserve le droit de vérifier l'origine ou la provenance des marchandises qui lui sont proposées. Cette vérification vise à garantir le respect des embargos et d'autres restrictions commerciales en vigueur conformément au devoir de diligence de la GIZ. Cela concerne notamment les sanctions de l'UE actuellement en vigueur à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie, de la Crimée et des territoires concernés de l'est de l'Ukraine² (et en premier lieu les règlements (UE) n° 833/2014 et 765/2006). En soumettant son offre, le soumissionnaire s'engage vis-à-vis de la GIZ, dans le cas où le marché est susceptible de lui être attribué – à apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Cela comprend notamment l'obligation de remplir, à la demande de la GIZ, une « déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées » et/ou de mettre à disposition les garanties d'origine exigées par la GIZ. Si le soumissionnaire ne remplit pas cette obligation ou ne la satisfait pas dans un délai raisonnable, son offre est rejetée. L'attribution du marché ne peut avoir lieu qu'à l'issue de la vérification de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées. Si cette vérification révèle des indices ou des faits empêchant l'attribution du marché au soumissionnaire, la GIZ en informe immédiatement ce dernier. En outre, dans ce cas, la GIZ se réserve le droit d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant dans le classement du concours sous-jacent.

3. Rémunération et décomptes

3.1 Principes et éléments de la rémunération

Le prix indiqué dans le contrat représente le montant maximal exigible ; les coûts dépassant ce montant ne sont pas remboursés.

En plus du prix convenu au contrat, le contractant peut, le cas échéant, facturer la TVA au taux légal applicable.

La rémunération porte sur les postes de rémunération convenus dans le contrat. Les montants convenus correspondant à ces postes sont des montants maximaux.

Les rabais, escomptes, ristournes, allègements ou remboursements fiscaux de même que toutes les autres réductions de prix que le contractant parvient à obtenir, dans le cadre de l'exécution des prestations, sur des coûts remboursés par la GIZ doivent être mis à profit et répercutés sur la GIZ ou être défalqués du décompte.

3.1.1. Taux des honoraires

Les honoraires sont calculés sur la base de jours d'expert-e. Les jours d'expert-e sont des journées complètes durant lesquelles le contractant ou un-e ou plusieurs des expert-e-s auquel-le-s il fait appel réalisent des prestations pour la GIZ. Les journées uniquement consacrées aux voyages et déplacements ne constituent pas des jours d'expert-e.

Si le contrat le prévoit, il est également possible, dans certains cas, de calculer les honoraires sur la base d'heures d'expert-e. Les décomptes ne peuvent pas être effectués sur la base d'autres unités.

Le taux des honoraires du contractant ou des expert-e-s auquel-le-s il fait appel couvre l'ensemble des charges de personnel, charges accessoires comprises, les frais de communication, les coûts afférents à la rédaction des rapports ainsi que tous les frais généraux, le bénéfice, les intérêts, les risques, etc.

3.1.2 Frais de voyage et de mission

3.1.2.1 Frais de voyage par avion et autres frais de transport

Les frais de voyage en avion ou par d'autres moyens de transport sont remboursés à hauteur des montants convenus dans le contrat, généralement sous forme forfaitaire, et exceptionnellement contre production de justificatifs.

3.1.2.2 Indemnité journalière de subsistance

L'indemnité journalière couvre les frais de subsistance supplémentaires exposés par le contractant et/ou ses expert-e-s lors d'une mission de plus d'une journée qui se déroule en dehors de leur lieu de résidence permanent et/ou de leur siège.

3.1.2.3 Indemnité d'hébergement

L'indemnité d'hébergement couvre les frais exposés par le contractant et/ou ses expert-e-s pour leur hébergement lors d'une mission se déroulant en dehors de leur lieu de résidence permanent et/ou de leur siège social, pour autant qu'un tel hébergement soit nécessaire.

Ces indemnités sont versées dans la mesure où l'hébergement est rendu nécessaire du fait du contrat. Les nuitées correspondantes doivent être notées séparément sur le justificatif du temps travaillé.

3.1.2.4 Autres frais de voyage

Les autres frais de voyage induits par le contrat sont remboursés à hauteur du nombre et des quantités convenus dans le contrat, généralement sur une base forfaitaire, dans des cas exceptionnels contre production de justificatifs.

3.1.3 Autres frais

3.1.3.1 Sous-traitance

Dans les cas de sous-traitance, les frais effectivement exposés sont remboursés sur présentation de justificatifs à hauteur des montants convenus dans le contrat.

3.1.3.2 Poste de rémunération flexible

Si un poste de rémunération flexible est prévu dans le contrat, le contractant peut, jusqu'à concurrence de ce poste de rémunération flexible, dépasser les quantités convenues au contrat en tenant compte des prix unitaires et des bases de facturation stipulés dans le contrat. Le poste de rémunération flexible ne comprend que les coûts encourus au titre des

postes de rémunération énumérés, pour autant qu'ils soient convenus au contrat.

Pour solliciter la rémunération flexible, il est nécessaire, avant que les frais concernés ne soient engagés, de recueillir l'accord sous forme écrite avec signature de la GIZ.

3.2 Conditions de paiement / facturation dans le cas de contrats de service

3.2.1 Établissement des factures

En règle générale, les paiements ne sont effectués que sur présentation des justificatifs correspondants. Le contractant doit fournir l'original de tous les justificatifs demandés.

3.2.2 Justificatifs du temps travaillé

Le décompte des honoraires, des frais occasionnés par le contrat dans le pays d'intervention ainsi que des éventuelles indemnités journalières et d'hébergement en lien avec le contrat est effectué sur la base d'un justificatif du temps travaillé sur lequel le contractant reporte les jours d'expert-e effectués.

3.2.3. Décompte final et paiement pour solde de tout compte

Le contractant est tenu de soumettre sa facture finale immédiatement, en tout état de cause six semaines au plus tard après expiration de la durée d'intervention convenue dans le contrat. La facture finale peut, après achèvement des prestations, être présentée avant la fin convenue du contrat. Elle doit inclure toutes les sommes exigibles par le contractant, être vérifiable et contenir toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis). Le paiement pour solde de tout compte intervient après remise d'une facture finale en bonne et due forme et après l'exécution par le contractant de l'ensemble des obligations lui incombant en vertu du contrat.

Les montants qui ont été payés en trop par la GIZ lui sont remboursés par le contractant dès facturation.

Si une avance a été versée et si, malgré une relance de la GIZ, le contractant ne présente pas sa facture finale dans un délai de 15 jours, il devra procéder au remboursement de l'avance.

3.3 Conditions de paiement / facturation dans le cas de contrats relatifs à la fourniture d'ouvrages

Dans le cas de contrats relatifs à la fourniture d'ouvrages, les dispositions prévues au point 3.2 s'appliquent dans les conditions suivantes :

3.3.1 Droit à rémunération

La facture finale doit être présentée immédiatement, en tout état de cause six semaines au plus tard après réception de l'ouvrage. Elle doit inclure toutes les sommes exigibles par le contractant, être vérifiable et contenir toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis).

Le paiement de la rémunération est échu après réception des prestations et après réception de la facture finale comportant toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis). La GIZ effectue le règlement au plus tard 30 jours après la date d'échéance des créances dûment justifiées.

3.3.2 Retenue de garantie

Si le versement d'acomptes a été convenu dans le contrat, une retenue de 10 % sera prélevée sur les montants facturés (TVA comprise) conformément aux termes du contrat. La retenue de garantie ne sera pas versée dans un premier temps. Elle peut être remplacée par la constitution d'une sûreté. La retenue de garantie est libérée après réception de l'ensemble de la prestation.

3.3.3 Réception

La réception est effectuée sous forme écrite avec signature.

Les droits à garantie de la GIZ au titre de défauts apparents au moment de la réception restent intacts, même si la GIZ ne s'est pas réservé, lors de la réception, le droit de les invoquer.

4. Avenants au contrat

Les parties au contrat peuvent convenir d'adaptations au contrat portant sur le contenu des prestations, leur durée d'exécution et la rémunération convenue.

Tous les changements qui exigent de modifier le cadre estimatif détaillé, le remplacement d'expert-e-s et toutes autres modifications essentielles du contrat sont convenus entre les parties par le biais d'un avenant au contrat sous forme écrite avec signature. Les changements exigeant de modifier le cadre estimatif détaillé concernent, par exemple, les modifications apportées à la durée d'exécution des prestations, l'élargissement du contenu des prestations, les ajustements des besoins en personnel et/ou les modifications de la rémunération.

5. Réparation, interruption et résiliation

5.1 Réparation

La GIZ peut exiger qu'il soit remédié à tout défaut constaté dans les prestations du contractant ; cette demande de réparation n'est pas une condition préalable à l'exercice d'autres droits.

5.2 Interruption

La GIZ peut ordonner à tout moment une interruption totale ou partielle de l'activité, pour des raisons politiques, par exemple. Dans ce cas, le contractant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire ses coûts autant que possible.

Si l'interruption dure plus de trois mois, le contractant peut résilier le contrat.

En cas d'interruption ou de résiliation, les prestations effectivement exécutées jusqu'à ce moment-là ainsi que tous les frais nécessaires et prouvés engagés par le contractant jusqu'à la fin de l'interruption sont à facturer aux prix du contrat. Tout autre droit est nul et non avenue.

5.3 Résiliation

La GIZ peut à tout moment, sans autre préavis et sans demande préalable de réparation des défauts, résilier le contrat dans sa totalité, pour certaines parties de prestations ou relativement à certains expert-e-s.

5.3.1 Résiliation pour un motif non imputable au contractant

Si la GIZ résilie le contrat pour un motif non imputable au contractant, ce dernier est en droit d'exiger la rémunération



convenue, déduction faite cependant des dépenses qu'il a ou aurait pu économiser ainsi que des sommes qu'il perçoit grâce à une autre affectation des ressources concernées ou qu'il omet délibérément de percevoir. Les honoraires, de même que les salaires et les coûts salariaux indirects, sont réputés pouvoir être économisés s'ils sont dus pour des périodes qui se situent au-delà de 60 jours à compter de la réception de l'avis de résiliation.

La charge de la preuve dans le cas d'exceptions incombe au contractant.

5.3.2 Résiliation pour un motif imputable au contractant

Si la GIZ résilie le contrat pour un motif imputable au contractant, seules les prestations déjà fournies, dans la mesure où elles sont utilisables par la GIZ, sont rémunérées aux prix contractuels ou, sur la base des prix contractuels, au prorata des parties de prestations fournies par rapport à l'ensemble des prestations prévues au contrat. Les prestations non utilisables sont restituées au contractant à ses frais. Dans la mesure où la fourniture de services figure parmi les prestations contractuelles, les services prestés conformément au contrat jusqu'au moment de la résiliation sont considérés comme prestations utilisables. En aucun cas le contractant ne peut faire valoir de prétention excédant la somme contractuelle.

6. Responsabilité, pénalités contractuelles et retard

6.1 Responsabilité

Le contractant est responsable conformément aux dispositions légales. En outre, la GIZ est en droit de faire valoir des dommages occasionnés au bénéficiaire de la prestation du fait du non-respect de ses obligations contractuelles par le contractant.

6.2 Pénalités contractuelles

En cas de violation d'une des obligations résultant des dispositions stipulées aux points 1.4.2 (Normes environnementales et sociales, droits humains), 1.4.3 (Normes en matière de travail) et 1.5 (Intégrité), le contractant est tenu de payer pour chaque manquement une pénalité d'un montant de 25 000 euros. Si l'avantage en nature procuré est supérieur à ce montant de 25 000 euros, la pénalité dont le contractant est redevable s'élève au montant de l'avantage retiré. Cela n'affecte pas le droit de la GIZ de solliciter d'autres dommages-intérêts. La pénalité contractuelle sera cependant déduite de ces dommages-intérêts.

6.3 Retards dans la fourniture d'ouvrages

Si, pour un ouvrage dont la fourniture a été convenue, le contractant ne respecte pas les échéances et délais convenus et ne fournit pas non plus l'ouvrage dans le délai de grâce que lui a fixé la GIZ, celle-ci est en droit, à compter de la date d'expiration du délai de grâce et pour chaque semaine entamée de dépassement de ce délai, d'exiger une pénalité de retard équivalant à 0,5 % du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence toutefois d'un maximum de 8 % au total du montant de la rémunération.

7. Dispositions finales

7.1 Interdiction de cession de droits par le contractant

Le contractant ne peut céder de droits résultant du contrat qu'avec l'accord préalable de la GIZ, donné sous forme écrite avec signature.

7.2 Nullité partielle

Si une des dispositions du contrat est frappée de nullité ou s'avère irréalisable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions, qui restent inchangées. La clause invalide ou irréalisable sera remplacée par la disposition valide et réalisable dont les effets se rapprochent le plus du but économique poursuivi par les parties au contrat avec la clause frappée de nullité ou devenue irréalisable. Cette disposition s'applique *mutatis mutandis* si le contrat présente des lacunes.

AKZ
P

**Termes de référence (TdR) pour les achats de
prestations de services d'une valeur inférieure au seuil
de l'UE**



**DEVELOPPEMENT D'UNE « APPLICATION INTEGREE » AU SERVICE DE LA
MOBILITE DURABLE**

**Numéro du projet /
unité de gestion :
18.2114.9-001.00**

0.	Liste des sigles et abréviations	2
1.	Contexte	3
	Objectifs de la prestation	4
2.	Missions du contractant.....	5
3.	Conception	22
	Conception technique et méthodologique	22
4.	Concept du personnel	23
5.	Consignes de calcul	29
	Affectation du personnel	29
	Frais d'hébergement, de voyage et de déplacement	30
	Aspects de durabilité en matière de voyages	30
7.	Consignes relatives au format de l'offre	32
8.	Contenu du dossier de l'offre	32
9.	Exigence en matière de protection de données	33

giz A.K.

0. Liste des sigles et abréviations

AISMD	Application Intégrée au Service de la Mobilité Durable
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)
DKTI VI	Mobilité durable sur la base des énergies renouvelables
DRE SM	Direction Régionale de l'Environnement Souss Massa
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
IA	Intelligence Artificielle
JE	Jour(s) d'expert-e
MAD	Dirham marocain
MTEDD	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable
NMD	Nouveau Modèle de Développement
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
SDL GAMDU	Société de Développement Local du Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains
SI	Système d'information
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNEE	Stratégie Nationale d'Efficacité Énergétique
WCAG	Web Content Accessibility Guidelines

1. Contexte

En raison des contraintes qui pèsent sur son développement économique, avec une croissance du PIB qui s'est contractée à une moyenne de 1,25 % entre 2020 et 2023 (2,3 % en 2019), le Maroc est confronté au défi de rendre son secteur des transports et de la mobilité, durable et inclusif. Ce secteur représente le plus grand consommateur national d'énergie (38 % de la consommation totale), dépend à hauteur de 98% de carburants fossiles importés ce qui impacte négativement la balance des paiements et se positionne parmi les premiers émetteurs de CO₂ (30% des émissions totales).

Dans ce cadre, afin d'améliorer les conditions pour développer la mobilité durable au niveau national et dans le Grand Agadir, le Ministère de Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD) est appuyé par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH à travers la mise en œuvre du projet de coopération maroco-allemande, de « Mobilité durable sur la base des énergies renouvelables au Maroc » (DKTI VI), mandaté par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), en partenariat avec d'autres partenaires et acteurs publics et privés concernés.

L'objectif du projet est de soutenir les efforts du Maroc pour atteindre les objectifs de sa politique de développement durable et décarboniser progressivement le secteur des transports et de la mobilité, notamment à travers une traduction opérationnelle de quelques orientations du Nouveau modèle de développement (NMD) ainsi que la contribution à la réalisation des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), de la Stratégie Nationale d'Efficacité Énergétique (SNEE) et de la Stratégie Bas Carbone 2050.

En collaboration avec le **Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD)** et les autres parties prenantes, le projet élabore des politiques et des directives portant sur des thématiques clés, telles que l'intégration des différents modes de transport (multimodalité), la digitalisation et l'accessibilité d'une mobilité inclusive pour toutes et tous.

En partenariat avec les acteurs clé à l'échelle du Grand Agadir notamment la Wilaya de la Région SM, la DRE SM, le GAMDU ainsi que d'autres acteurs locaux, il conçoit des plans d'action et met en œuvre des projets pilotes dans ces mêmes domaines :

Multimodalité : Le projet vise à développer des réseaux de transport interconnectés et performants en favorisant l'intégration de plusieurs modes de transport, notamment les tramways, les lignes de bus et de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), la marche, le vélo, ainsi que les taxis et les nouveaux services de mobilité.

Digitalisation : Le projet accompagnera la transformation numérique des systèmes de transport en exploitant les avancées technologiques. Il explorera notamment le potentiel de l'Intelligence Artificielle (IA) pour optimiser les opérations, fluidifier la gestion du trafic et améliorer l'expérience des usagers grâce à des services intelligents et connectés.

Inclusivité : Le projet mettra l'accent sur des solutions de mobilité accessibles et inclusives, intégrant une approche sensible au genre, tout en veillant à l'abordabilité et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). L'objectif est d'assurer que les systèmes de transport répondent aux besoins de tous les citoyens, sans exclusion.

Conscients de ces enjeux, les acteurs de la ville d'Agadir sont engagés dans une vision de développement durable, initiant des projets structurants comme le BHNS "Amalway" et le

renforcement des infrastructures pour les modes de transport écologiques pour favoriser une mobilité plus durable, efficace et inclusive.

Cependant, la mise en place d'infrastructures physiques ne suffit pas à opérer un changement profond des comportements. La transition vers une mobilité véritablement durable nécessite également une transformation digitale qui fluidifie l'expérience utilisateur, optimise l'accès à l'information et encourage l'adoption de solutions de mobilité alternatives. Actuellement, les informations relatives aux différents modes de transport (transports en commun, vélos partagés, itinéraires piétons et cyclistes, disponibilité des parkings) sont souvent fragmentées et difficilement accessibles via une plateforme unique et intuitive.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent projet, visant le développement d'une « Application Intégrée au Service de la Mobilité Durable » pour la ville d'Agadir. Cette application sur mesure se positionnera comme le catalyseur digital de la politique de mobilité de la ville, offrant aux citoyens, aux visiteurs et aux acteurs économiques un outil centralisé et intelligent pour planifier, optimiser et réaliser leurs déplacements de manière durable. En exploitant les dernières avancées technologiques, cette plateforme visera à non seulement informer, mais aussi à influencer positivement les choix de mobilité, contribuant ainsi directement à la réduction de l'empreinte carbone urbaine, à l'amélioration de la fluidité du trafic et à l'accroissement de l'attractivité et de la résilience urbaine d'Agadir.

Objectifs de la prestation

L'objectif de cette prestation est de concevoir et de développer une application mobile intégrée, servant de plateforme centralisée pour la promotion et la facilitation de la mobilité durable à Agadir. Cette solution digitale visera à transformer l'expérience de déplacement des usagers en leur offrant un accès simplifié et optimisé à l'ensemble des options de transport écologiques, tout en les incitant activement à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- **Centraliser l'information multimodale** : Offrir, au sein d'une interface unique et intuitive, l'ensemble des données actualisées sur les différents modes de transport écologiques disponibles (BHNS *Amalway*, bus conventionnels, vélos en libre-service, itinéraires cyclables et piétons, disponibilité des parkings, bornes de recharge).
- **Optimiser la planification des déplacements** : Permettre aux usagers de concevoir des itinéraires personnalisés selon des critères multiples notamment le temps de trajet, le coût, le confort, l'empreinte carbone, l'accessibilité aux PMR, ou la combinaison de modes de transport.
- **Améliorer l'expérience utilisateur** : Fluidifier l'accès à l'information, réduire les frictions dans l'usage des transports publics et actifs, et proposer des fonctionnalités interactives et ergonomiques adaptées à tous les profils d'usagers.
- **Encourager l'adoption de solutions durables** : Inciter activement au choix de modes de transport respectueux de l'environnement grâce à des recommandations intelligentes, des comparaisons d'empreinte carbone et des campagnes de sensibilisation intégrées à la plateforme.
- **Contribuer à la réduction de l'empreinte carbone urbaine** : Favoriser un report modal vers des solutions moins polluantes et plus inclusives, participant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air et à la lutte contre le changement climatique.
- **Renforcer l'attractivité et la résilience urbaine d'Agadir** : Soutenir les politiques publiques et les initiatives économiques locales en proposant un outil digital qui valorise l'offre de mobilité, fluidifie la circulation et améliore la connectivité de la ville.

- **Exploiter les dernières innovations technologiques** : Intégrer des outils de géolocalisation, d'analyse prédictive, d'information en temps réel et de pour offrir une solution performante et évolutive.

Enfin, au-delà de ses fonctionnalités opérationnelles, cette application est appelée à devenir une référence et un guide essentiel pour l'ensemble des acteurs de la mobilité et autres parties prenantes dans la ville d'Agadir. Elle se positionnera également comme un projet et une source d'inspiration au niveau national, démontrant le potentiel de la digitalisation pour une mobilité durable et inclusive.

2. Missions du contractant

Le soumissionnaire aura la responsabilité de la conception, du développement et du lancement d'une « Application Intégrée au Service de la Mobilité Durable (AISMD) » pour Agadir. Cette mission englobe l'intégralité du cycle de vie du projet, depuis l'analyse approfondie des besoins et la collecte des données jusqu'au support lancement, en passant par la mise en œuvre de solutions technologiques innovantes et la garantie d'une expérience utilisateur optimale. Le soumissionnaire devra faire preuve d'une expertise technique avérée, d'une approche axée sur la qualité et la sécurité des données, et d'une capacité à collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes pour livrer une solution performante, évolutive et adaptée aux spécificités du contexte d'Agadir.

L'AISMD pour Agadir devra offrir une gamme de services essentiels pour transformer l'expérience de déplacement des usagers. Ces services incluent :

- **Service de centralisation de l'information multimodale** pour un accès unique à toutes les options de transport durable :

L'utilisateur pourra consulter en un seul endroit toutes les options de transport disponibles à Agadir, qu'il s'agisse des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), des bus urbains, des stations de vélos partagés, des pistes cyclables, des stations de taxis, ou des informations sur les parkings et les itinéraires piétons.

- **Service de planification d'itinéraires optimisés** permettant des calculs personnalisés selon divers critères (temps, coût, empreinte carbone) :

L'utilisateur pourra entrer sa destination et obtenir des suggestions de trajets personnalisés, en choisissant l'optimisation selon des critères tels que le temps de parcours le plus court, le coût le plus bas, la distance la plus courte, l'empreinte carbone la plus faible, ou encore le confort (par exemple, moins de correspondances).

- **Service de suggestion d'alternatives durables** pour encourager les choix écologiques :

Pour chaque trajet planifié, l'application proposera activement des options plus écologiques (par exemple, "pour ce trajet, le vélo vous ferait économiser X kg de CO2 par rapport à la voiture"), incitant l'utilisateur à privilégier les modes de transport doux ou collectifs.

- **Service d'information en temps réel** sur les horaires, disponibilités et tarifs :

L'utilisateur aura accès instantanément aux horaires de passage des bus, à la disponibilité des vélos ou trottinettes partagés, à l'occupation des places de parking, et aux tarifs actualisés pour chaque mode de transport.

441
5

➤ **Service d'alertes et de signalement des perturbations :**

L'application informera l'utilisateur en temps réel des perturbations sur son itinéraire (retards, déviations, travaux), des incidents de circulation, et lui permettra également de signaler lui-même des problèmes ou des observations sur le réseau de mobilité.

➤ **Service de sensibilisation et d'incitation pour promouvoir activement la mobilité durable :**

L'application inclura des fonctionnalités ludiques (gamification, défis, statistiques personnelles) et des messages informatifs pour éduquer l'utilisateur sur les bénéfices de la mobilité durable et l'encourager à réduire son empreinte carbone en adoptant des modes de transport plus écologiques.

➤ **Service d'Enrichissement Contextuel** intégrant les points d'intérêt de la ville :

L'utilisateur pourra découvrir et planifier des trajets vers des points d'intérêt clés d'Agadir, tels que les sites touristiques, les centres administratifs et commerciaux, ou les lieux d'événements sportifs et culturels, avec des informations pratiques intégrées.

➤ **Service dédié à l'accessibilité et à l'inclusion des personnes à mobilité réduite (PMR)**

Faciliter l'accès à la mobilité pour les personnes à mobilité réduite en intégrant, dans la mesure des infrastructures existantes, des fonctionnalités permettant de :

- Repérer les options de transport accessibles **aux PMR**
- Indiquer les trajets les plus confortables et sécurisés en minimisant les obstacles (pentes abruptes, escaliers, trottoirs dégradés).
- Signaler la disponibilité ou l'indisponibilité d'équipements essentiels lorsque l'information est connue.

La présente prestation comportera 4 missions principales :

- **Mission 1** : Cadrage analyse des besoins et collecte des données
- **Mission 2** : Conception graphique et expérience utilisateur
- **Mission 3** : Développement technique de l'AIMSD
- **Mission 4** : Sécurité des Données, tests et lancement
- **Mission 5** : Mise en production, lancement et suivi post-lancement

2.1. Mission 1 : Cadrage et analyse des besoins et collecte des données

Cette mission englobe toutes les activités de définition et de planification du projet, assurant que l'application répondra aux besoins et aux objectifs fixés.

2.1.1. Conception de la structure et de l'architecture

Le soumissionnaire, lors de cette phase, aura la charge de :

La phase de conception constitue le socle sur lequel reposera l'ensemble du projet. Elle vise à traduire les objectifs fonctionnels et stratégiques en une architecture technique robuste, sécurisée et adaptée aux spécificités du territoire du Grand Agadir. Cette étape, hautement stratégique, sera conduite selon une démarche progressive et méthodique, où chaque prestation alimente la suivante, garantissant

ainsi une parfaite cohérence entre les besoins identifiés, les choix techniques et la qualité finale du produit.

➤ **Analyse des besoins et des exigences**

Le soumissionnaire entamera cette phase par un travail d'investigation approfondi visant à cerner avec précision les attentes, les contraintes et les ambitions du projet.

- **Concertation avec les parties prenantes** : Organisation de réunions, ateliers et entretiens ciblés avec l'ensemble des acteurs clés, notamment la Wilaya de la Région Souss Massa, la Direction Régionale de l'Environnement (DRE), les communes concernées, la Société de Développement Local (SDL) GAMDU, ainsi que tout autre organisme impliqué dans la gestion des mobilités urbaines et interurbaines.
- **Identification des usages prioritaires** : Analyse des profils d'utilisateurs finaux (citoyens, visiteurs, gestionnaires publics, opérateurs privés) afin de définir les scénarios d'usage concrets.
- **Prise en compte des contraintes territoriales** : Intégration des spécificités géographiques, urbanistiques et socio-économiques d'Agadir pour garantir la pertinence et l'efficacité de l'outil.

➤ **Étude de faisabilité technique**

Cette étape consiste à évaluer les possibilités d'intégration et d'interopérabilité avec les systèmes existants, ainsi qu'à anticiper les éventuelles limitations.

- **Audit des systèmes en place** : Analyse détaillée des dispositifs actuels, incluant les bases de données de trafic, les systèmes de gestion du stationnement, les solutions de billetterie, les plateformes de suivi en temps réel et les infrastructures IoT déjà déployées.
- **Évaluation des compatibilités** : Identification des normes, protocoles et formats de données utilisés par les systèmes partenaires afin de planifier les passerelles et connecteurs nécessaires.
- **Anticipation des évolutions futures** : Prise en compte des projets en cours ou prévus (ex. extensions du réseau BHNS, déploiement de nouveaux modes de mobilité, projets urbains structurants) afin de concevoir une solution pérenne.

➤ **Définition de l'architecture technique**

À partir des résultats des étapes précédentes, le soumissionnaire proposera une architecture logicielle et technique optimisée.

- **Robustesse et évolutivité** : Conception d'une structure capable de supporter une montée en charge importante, tant en termes de volumétrie de données que de nombre d'utilisateurs simultanés.
- **Sécurité et performance** : Choix de technologies, frameworks et infrastructures garantissant des temps de réponse rapides, une disponibilité élevée et une protection optimale contre les cybermenaces.
- **Interopérabilité** : Prévision d'interfaces (API, web services) permettant une intégration fluide avec des systèmes tiers, tout en assurant la possibilité d'extensions futures.

➤ **Modélisation des données**

Cette étape détermine la manière dont l'information sera organisée, structurée et exploitée au sein de l'application.

- **Conception des schémas de données** : Élaboration de modèles couvrant les informations relatives aux réseaux de transport (lignes, horaires, perturbations), aux infrastructures (parkings, pistes cyclables, bornes de recharge), aux utilisateurs et aux événements.
- **Optimisation pour la performance** : Structuration des données de manière à permettre des requêtes rapides et un traitement efficace des flux temps réel.
- **Normalisation et cohérence** : Adoption de formats standardisés afin de garantir la qualité et la réutilisabilité des données.

➤ **Plan de sécurité et de conformité**

La sécurité et la conformité seront intégrées dès la phase de conception selon le principe du *Security by Design*.

- **Protection des données personnelles** : Mise en conformité avec la législation marocaine relative à la protection des données, ainsi qu'avec les standards internationaux pertinents (RGPD si applicable).
- **Prévention des vulnérabilités** : Définition de politiques d'authentification, de contrôle d'accès et de chiffrement des échanges.
- **Plan de continuité et de reprise** : Élaboration de procédures garantissant la résilience du système face aux pannes ou aux incidents de sécurité.

➤ **Stratégie de collecte et de gestion des données**

Une fois la conception et la modélisation finalisées, le soumissionnaire mettra en place un dispositif structuré pour garantir l'acquisition et la fiabilité des données.

- **Cartographie des sources** : Identification et inventaire exhaustif des flux et bases de données pertinents (API publiques, données des opérateurs de transport, capteurs IoT, bases SIG...).
- **Protocoles de collecte** : Définition des méthodes, fréquences et formats pour assurer la fraîcheur et la pertinence des informations.
- **Qualité et intégrité** : Mise en place de mécanismes de validation et de contrôle qualité pour détecter et corriger les anomalies.
- **Gouvernance des données** : Élaboration d'un cadre de gestion définissant le cycle de vie des données, leur archivage et les responsabilités associées.

2.1.2 Définition et spécification fonctionnelle de l'AIMSD

Le soumissionnaire devra élaborer, formaliser et documenter de manière exhaustive l'ensemble des fonctionnalités de l'application, en veillant à décrire avec précision les **règles de gestion**, les **scénarios d'utilisation** et les **interactions entre les différents modules et systèmes tiers**. Cette documentation constituera un référentiel fonctionnel complet, garantissant la cohérence et l'alignement entre la conception, le développement et l'exploitation future de la solution.

Cette prestation intégrera notamment :

- **La spécification détaillée des Services d'Information en Temps Réel** : définition des modalités de collecte, de traitement et de diffusion instantanée des données opérationnelles relatives aux horaires planifiés, aux retards, aux perturbations de service, ainsi qu'à la disponibilité en temps réel des places de stationnement, des vélos partagés et autres ressources liées à la mobilité.
- **La description des chaînes de traitement des données** : identification des sources, définition des protocoles de communication, gestion des flux entrants et sortants, ainsi que mise en place des mécanismes de contrôle qualité pour assurer la fiabilité et la pertinence des informations transmises aux utilisateurs.
- **La conception des fonctionnalités de sensibilisation et d'engagement** : intégration de mécanismes innovants de *gamification* destinés à inciter les usagers à adopter des comportements de mobilité plus durables ; mise en place de tableaux de bord personnalisés permettant à chaque utilisateur de suivre ses habitudes de déplacement, son empreinte carbone et les économies réalisées ; diffusion de messages contextualisés et pédagogiques, visant à encourager l'utilisation des modes actifs, des transports collectifs et des solutions de mobilité partagée.
- **L'ouverture à l'innovation fonctionnelle** : identification et proposition de toute autre fonctionnalité pertinente, issue des meilleures pratiques internationales ou inspirée des spécificités locales, susceptible de renforcer l'efficacité, l'attractivité et la durabilité de l'écosystème de mobilité urbaine.

L'ensemble de ces éléments devra être consigné dans un **dossier de spécifications fonctionnelles détaillées**, conçu comme un outil de référence pour l'ensemble des phases ultérieures du projet, et garantissant une compréhension partagée entre toutes les parties prenantes.

2.2. Mission 2 : Conception graphique et expérience utilisateur

Le soumissionnaire aura la responsabilité de concevoir une expérience utilisateur d'excellence, pensée à la fois pour le citoyen et pour le visiteur de la ville d'Agadir, en intégrant les meilleures pratiques en matière d'ergonomie, d'accessibilité, de multilinguisme et de design interactif. Cette mission s'inscrira dans une démarche centrée sur l'utilisateur (*User-Centered Design*), articulée autour des étapes suivantes :

➤ Recherche et analyse des besoins utilisateurs

- **Études exploratoires** : Conduite d'enquêtes qualitatives et quantitatives (sondages, entretiens, tests de terrain) auprès d'un échantillon représentatif d'usagers locaux et de touristes, afin d'identifier leurs attentes, leurs contraintes et leurs habitudes de mobilité.
- **Segmentation et profils types (Personas)** : Élaboration de profils détaillés représentant les différentes catégories d'utilisateurs, intégrant leurs objectifs, comportements, langues préférées (français, arabe, anglais) et points de friction.
- **Cartographie des parcours utilisateurs** : Modélisation visuelle des parcours typiques pour anticiper chaque interaction, réduire les étapes inutiles et fluidifier la navigation dans les trois langues.

➤ Conception fonctionnelle et graphique

- **Maquettes fonctionnelles (Wireframes)** : Production de schémas interactifs définissant l'architecture des écrans, la disposition des éléments et la logique de navigation, validés en concertation avec les parties prenantes.
- **Maquettes graphiques interactives (Mockups)** : Déclinaison des wireframes en maquettes haute fidélité intégrant la charte graphique, la typographie, les codes couleur et les éléments visuels destinés à créer une identité forte et cohérente sur l'ensemble des supports.
- **Cohérence multi-plateformes et multilingue** : Conception simultanée des interfaces mobiles (iOS et Android) et de l'interface web d'administration, en garantissant une expérience fluide et harmonisée quel que soit le terminal utilisé, avec une gestion intuitive du passage entre le français, l'arabe et l'anglais.

📌 Développement d'un Design System complet

- Création d'un référentiel graphique unifié regroupant tous les composants visuels, styles et règles d'utilisation, avec des déclinaisons linguistiques adaptées à chaque langue (notamment gestion de l'affichage de droite à gauche pour l'arabe).
- Mise en place de normes de conception permettant de faciliter les futures évolutions ou déclinaisons du produit.

📌 Assurer l'accessibilité et l'inclusion

- **Conformité aux standards internationaux** : Application des recommandations WCAG (*Web Content Accessibility Guidelines*) et autres référentiels pertinents pour garantir l'accessibilité de l'application aux personnes à mobilité réduite (PMR) et à tout utilisateur présentant des besoins spécifiques, dans chacune des trois langues proposées.
- **Adaptation des contenus et interactions** : Prévoir des contrastes élevés, des tailles de police ajustables, des options de lecture audio, ainsi que la compatibilité avec les lecteurs d'écran et autres technologies d'assistance, avec un soin particulier apporté au rendu et à la lisibilité dans chaque langue.

2.3. Mission 3 : Développement technique de l'AIMSD

Cette mission couvre la phase de réalisation concrète de l'application, traduisant les spécifications fonctionnelles et l'architecture définies en un produit opérationnel, performant et sécurisé. Elle englobe l'ensemble des activités de développement, d'intégration et d'optimisation, selon les normes de qualité et de sécurité les plus exigeantes.

Le soumissionnaire est amené à assurer :

📌 Le développement Front-End

- **Implémentation des interfaces utilisateurs** : Développement des écrans et composants graphiques conformément aux maquettes validées (iOS, Android et interface web d'administration), en garantissant fluidité, réactivité et cohérence visuelle.
- **Optimisation pour la performance et l'accessibilité** : Mise en œuvre de techniques assurant un temps de chargement minimal, une navigation fluide et la conformité aux standards d'accessibilité (WCAG), y compris pour l'affichage multilingue (français, arabe, anglais).
- **Compatibilité multi-plateformes et multi-navigateurs** : Tests et ajustements garantissant un rendu homogène sur l'ensemble des appareils et environnements.

➤ Le développement Back-End

- **Architecture serveur et base de données** : Mise en place d'une infrastructure sécurisée, évolutive et performante, adaptée à la gestion d'importants volumes de données et à un nombre élevé d'utilisateurs simultanés.
- **Gestion des fonctionnalités cœur** : Développement des modules assurant le traitement des données en temps réel, la gestion des utilisateurs, des droits d'accès, ainsi que les fonctionnalités de sensibilisation et de gamification.
- **Sécurité et résilience** : Intégration de mécanismes avancés de chiffrement, d'authentification et de sauvegarde pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.

➤ Le développement et l'intégration des API

- **API internes** : Création de services permettant la communication fluide entre les différents modules internes de l'application.
- **API externes et systèmes tiers** : Intégration avec les sources de données externes (transport, stationnement, météo, tourisme, etc.), en assurant la compatibilité avec les protocoles et formats établis.
- **Gestion des flux de données en temps réel** : Mise en place de connecteurs fiables et performants pour assurer l'actualisation instantanée des informations diffusées à l'utilisateur.

➤ L'intégration des fonctionnalités spécifiques

- **Services d'information en temps réel** : Horaires, retards, perturbations, disponibilités (parkings, vélos partagés, bornes de recharge).
- **Modules de sensibilisation et d'engagement** : Tableaux de bord personnalisés, mécanismes de gamification, notifications contextuelles et multilingues.
- **Fonctionnalités d'accessibilité** : Compatibilité avec les lecteurs d'écran, options d'agrandissement, navigation simplifiée, affichage optimisé pour l'arabe (écriture de droite à gauche) et respect des normes internationales.

2.4. Mission 4 : Sécurité des Données, tests et lancement

Le soumissionnaire est amené à mettre en œuvre l'ensemble des mesures, processus et outils garantissant la **protection maximale des données**, la **fiabilité opérationnelle** de l'application et son **déploiement sécurisé**. Cette mission constitue la dernière étape stratégique avant la mise en production, où la performance, la conformité et l'expérience utilisateur doivent converger vers un résultat irréprochable.

2.4.1. Sécurité des Données

Le soumissionnaire est tenu de concevoir et de déployer un **système de sécurité intégré**, robuste et évolutif, garantissant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données collectées ou acquises par l'application.

Il est notamment amené à :

- **Mettre en œuvre un chiffrement avancé** des données en transit et au repos, reposant sur des protocoles reconnus internationalement.

- **Assurer une gestion rigoureuse des accès** en définissant des niveaux de privilèges, des profils d'utilisateur et des politiques de mot de passe renforcées, incluant l'authentification multifactorielle.
- **Anticiper et prévenir les menaces** grâce à des mécanismes de protection contre les intrusions et attaques courantes (injections SQL, Cross-Site Scripting, attaques par déni de service, hameçonnage, etc.).
- **Surveiller en continu la sécurité** via la mise en place de systèmes de détection et de réponse aux incidents (SIEM, IDS/IPS).
- **Garantir la conformité réglementaire** avec les lois marocaines relatives à la protection des données personnelles, ainsi qu'avec les standards internationaux (RGPD, ISO/IEC 27001 ou équivalent), et intégrer ces exigences dans la gouvernance des données.
- **Prévoir un plan de continuité et de reprise d'activité (PCA/PRA)** afin d'assurer la résilience du système en cas d'incident majeur.

2.4.2. Assurance qualité et Plan de tests Complet

Le soumissionnaire est amené à élaborer un **plan de tests exhaustif**, couvrant toutes les dimensions techniques, fonctionnelles et opérationnelles de l'application, afin de garantir son bon fonctionnement dans l'ensemble des scénarios d'utilisation prévus.

Ce plan doit inclure :

- **Tests unitaires** : Vérification individuelle de chaque composant logiciel afin de s'assurer de sa conformité et de sa stabilité.
- **Tests d'intégration** : Validation du bon fonctionnement des interactions entre les différents modules, API et systèmes tiers.
- **Tests fonctionnels** : Contrôle de la conformité des fonctionnalités avec les spécifications établies dans les termes de références.
- **Tests de performance** : Évaluation de la rapidité, de la réactivité et de la stabilité de l'application, y compris sous charge maximale simulée.
- **Tests de compatibilité multi-plateformes** : Validation du bon fonctionnement sur différentes versions des systèmes d'exploitation (iOS, Android), modèles d'appareils et navigateurs web.
- **Tests utilisateurs (bêta-tests)** : Organisation de sessions pilotes avec un panel représentatif d'utilisateurs finaux afin d'évaluer la pertinence et l'ergonomie de l'application dans des conditions réelles.
- **Tests d'accessibilité** : Vérification de la conformité avec les standards internationaux (WCAG), y compris la compatibilité avec les lecteurs d'écran, la navigation au clavier et les options d'agrandissement, pour les langues **français, arabe** (lecture de droite à gauche) et **anglais**.

2.4.3. Gestion des anomalies et améliorations correctives

Le soumissionnaire est amené à mettre en place un **processus structuré de gestion des anomalies**, incluant :

- **Détection** : Identification proactive des incidents ou dysfonctionnements par les équipes techniques ou via les retours des utilisateurs.
- **Suivi** : Enregistrement des anomalies dans un registre centralisé, avec classification selon leur gravité et priorisation de leur traitement.
- **Correction** : Mise en œuvre des actions correctives dans des délais maîtrisés, suivie de nouvelles phases de tests pour validation.

- **Prévention** : Analyse des causes profondes afin d'éviter la récurrence des incidents et amélioration continue des processus de développement.

2.4.4. Documentation et traçabilité des tests

Le soumissionnaire est amené à produire une **documentation complète** et parfaitement structurée, comprenant :

- **Rapports détaillés de tests** : Résultats, écarts identifiés, actions correctives appliquées, validations obtenues.
- **Matrices de traçabilité** : Lien direct entre chaque exigence définie dans le cahier des charges et les tests correspondants, garantissant la couverture complète de toutes les fonctionnalités.
- **Dossier final de validation** : Compilation de l'ensemble des preuves de conformité et de performance, servant de base au lancement officiel de l'application.

2.5. Mission 5 : Mise en production, lancement et suivi post-lancement

Cette mission regroupe l'ensemble des activités nécessaires à la **mise en production de l'application**, à son **déploiement public** et à son **accompagnement post-lancement**. Elle vise à garantir une transition fluide entre la phase de développement et la mise à disposition effective du service auprès des utilisateurs finaux, conformément aux exigences définies dans les **termes de référence**.

Le soumissionnaire est amené à :

2.5.1. Préparation et Configuration des Environnements

- **Mettre en place et configurer** les environnements de **préproduction** et de **production** sur l'infrastructure cloud retenue et qui sera à la charge du prestataire, en veillant à ce qu'ils respectent les exigences de performance, de sécurité et de disponibilité définies dans les termes de référence.
- **Optimiser les paramètres techniques** (scalabilité, répartition de charge, sauvegardes automatiques, surveillance en temps réel) afin d'assurer la robustesse et la continuité du service.
- **Réaliser une validation préalable en préproduction** avec l'ensemble des parties prenantes pour confirmer la conformité fonctionnelle et technique avant passage en production.

2.5.2. Publication et déploiement officiel

- **Gérer l'intégralité du processus de soumission et de validation** de l'application sur les différentes plateformes de distribution (Google Play Store, Apple App Store), en conformité avec leurs politiques respectives.
- **Préparer les éléments techniques nécessaires** à la soumission, incluant les informations obligatoires, les captures d'écran illustratives et la configuration des paramètres de publication, en **français, arabe et anglais**.
- **Assurer la validation et la mise en ligne** de l'application sur les environnements publics, dans le respect des délais et exigences fixés.

2.5.3. Formation et Transfert de Compétences

- **Organiser des sessions de formation** à destination des formateurs désignés par le maître d'ouvrage, couvrant :
 - L'administration fonctionnelle de la plateforme.
 - L'exploitation quotidienne et la supervision des données.
 - Les procédures de mise à jour et de maintenance courante.
- **Fournir un manuel d'administration et d'exploitation** complet et illustré, disponible en français et en arabe, détaillant l'ensemble des procédures.
- **Mettre en place un support initial post-lancement** pour accompagner la montée en compétence et répondre aux éventuelles difficultés rencontrées par les équipes locales.

2.5.4. Suivi et optimisation Post-Lancement

- **Surveiller la performance** de l'application durant une période post-lancement de 08 mois afin de détecter et corriger toute anomalie résiduelle.
- **Collecter et analyser les retours utilisateurs** (avis, suggestions) pour identifier les pistes d'amélioration et les besoins émergents.
- **Proposer des ajustements techniques** afin d'optimiser l'expérience utilisateur et de garantir la stabilité et la fiabilité du service.

Note : Tout au long la durée du projet, la prestation concerne la gestion et la communication des parties prenantes en assurant :

- La planification détaillée des ressources et du budget, le reporting régulier des avancements ;
- La communication et coordination des réunions de suivi fonctionnel avec toutes les parties prenantes ;
- Identification et la mise en place des plans d'atténuation pour les risques techniques, fonctionnels, organisationnels et de calendrier ;
- La gestion des demandes de changement pour toute modification des spécifications initiales ;
- La production de l'ensemble de la documentation du projet

Délais et livrables de la prestation

Le soumissionnaire est tenu de fournir les livrables figurant sur le tableau ci-après :

Termes de référence (TDR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE



Missions	Livrables attendus	Responsable(s)	Nombre de jours-homme (H/J)	Date de remise des livrables et lieu
Mission 1 Cadrage analyse des besoins et collecte des données	➤ Rapport d'analyse des besoins ○ Synthèse des concertations avec parties prenantes, profils utilisateurs, contraintes territoriales. ➤ Étude de faisabilité technique ○ Audit des systèmes existants, tableau des compatibilités, analyse des risques et recommandations. ➤ Dossier d'architecture technique ○ Schémas de l'architecture logicielle et matérielle, description des composants et interfaces. ➤ Modèle de données ○ Schémas conceptuels/logiques, dictionnaire de données, normes adoptées. ➤ Plan de sécurité et conformité ○ Politique de protection des données, mesures de cybersécurité, plan de continuité. ➤ Plan de collecte et gestion des données ○ Cartographie des sources, protocoles de collecte, procédures de contrôle qualité. ➤ Dossier de spécifications fonctionnelles ○ Description exhaustive des fonctionnalités, fiches fonctionnelles par module, services temps réel et engagement utilisateur.	○ Chef.fe de projet ○ Expert.e 1-Consultant fonctionnel ○ Expert.e 2-Architecte SI ○ Expert.e 6 - Administrateur Base de Données ○ Expert.e 7 -Expert en sécurité des SI	30 H/J	30 jours ouvrables après la signature du contrat (1,5 mois calendaires) Agadir
	✓ Rapport de validation de la Mission 1 Synthèse des décisions validées et plan directeur pour la suite du projet			

Mission 2 Conception graphique et expérience utilisateur	➤ Rapport de recherche utilisateurs ○ Synthèse des enquêtes, entretiens et tests de terrain (avec données brutes et analyses). ○ Personas détaillés avec objectifs, comportements, langues et points de friction. ○ Cartographie visuelle des parcours utilisateurs (User Journey Maps). ➤ Jeu de maquettes fonctionnelles (Wireframes) ○ Schémas interactifs illustrant l'architecture des écrans et la navigation. ○ Version validée par les parties prenantes. ➤ Jeu de maquettes graphiques interactives (Mockups) ○ Maquettes haute fidélité intégrant la charte graphique, typographie, couleurs et éléments visuels. ○ Déclinaisons pour mobile (iOS, Android) et interface web d'administration. ○ Versions multilingues (français, arabe, anglais) avec gestion du RTL pour l'arabe. ➤ Design System complet ○ Référentiel graphique unifié (composants, styles, règles d'utilisation). ○ Documentation d'usage et normes de conception.	○ Chef de projet ○ Expert.e 1 – Consultant fonctionnel ○ Expert.e 3 – Consultant développeur Front-End ○ Architecte SI	20 H/j	20 jours ouvrables après la validation de la Mission 1 (1 mois calendaire) Agadir
---	---	---	----------------------	---

	➤ Rapport d'accessibilité et d'inclusion ○ Vérification de la conformité WCAG. ○ Description des adaptations prévues (contrastes, tailles de police, options audio, compatibilité lecteurs d'écran). ○ Captures ou prototypes illustrant l'accessibilité dans les trois langues. ✓ Rapport de validation de la Mission 2			
Mission 3 Développement technique de l'application	➤ Livrables techniques ○ Code source complet (Front-End, Back-End, API), commenté et versionné. ○ Interfaces utilisateurs déployées et validées (iOS, Android, web administration). ○ Base de données installée et configurée avec scripts et schémas. ○ API internes et externes opérationnelles avec documentation des endpoints. ○ Modules fonctionnels livrés et validés (temps réel, gamification, accessibilité). ○ Environnement d'hébergement configuré et sécurisé (serveurs/cloud). ➤ Livrables documentaires ○ Rapport de conformité aux performances cibles et normes d'accessibilité (WCAG, multilingue).	○ Chef.fe de projet ○ Expert.e 3 – Développeur Front-End ○ Expert.e 4 – Développeur applicatif (Back-End) ○ Expert.e 5 – Développeur Cloud certifié ○ Expert.e 6 – Administrateur Base de Données ○ Expert.e 7 – Expert en sécurité des SI	60 H/J	60 jours ouvrables après la validation de la Mission 2 (3,5 mois calendaires) Agadir

	○ Plan de sécurité et résilience implémenté (authentification, chiffrement, sauvegardes). ○ Guide technique et manuel d'exploitation (installation, configuration, administration) ✓ Rapport de validation de la Mission 3			
Mission 4 Sécurité des Données, tests et lancement	➤ Plan de sécurité des données ○ Document décrivant les mesures mises en œuvre ➤ Rapport d'implémentation des mesures de sécurité ○ Preuves techniques de mise en œuvre (captures, configurations, journaux systèmes) ➤ Plan de tests complet ○ Documentation détaillant la stratégie et les scénarios de tests (unitaires, intégration, fonctionnels, performance, compatibilité, accessibilité). ➤ Rapports de tests ○ Résultats des tests réalisés, écarts constatés, taux de conformité, preuves de validation. ➤ Registre des anomalies et plan de correction	○ Chef.fe de projet ○ Expert.e 1 – Consultant fonctionnel ○ Expert.e 3 – Consultant développeur Front-End ○ Expert.e 4 – Développeur applicatif (Back-End) ○ Expert.e 5 – Développeur Cloud certifié ○ Expert.e 6 – Administrateur Base de Données ○ Expert.e 7 – Expert en sécurité des SI	30 H/J	30 jours ouvrables après la validation de la Mission 2 (1,5 mois calendaires) Agadir

AKA

	○ Tableau centralisé listant toutes les anomalies, leur classification, état d'avancement et correctifs appliqués. ➤ Rapport de prévention et amélioration continue ○ Analyse des causes racines des anomalies et recommandations pour éviter leur récurrence. ➤ Matrice de traçabilité des exigences ○ Tableau reliant chaque exigence du cahier des charges aux tests correspondants et aux résultats obtenus. ✓ Rapport de validation de la Mission 4			
Mission 5 Mise en production, lancement et suivi post-lancement	➤ Rapport de configuration des environnements ○ Documentation détaillant la mise en place et la configuration des environnements de préproduction et de production (paramètres, sécurité, sauvegardes, monitoring). ➤ Procès-verbal de validation en préproduction ○ Compte rendu officiel confirmant la conformité fonctionnelle et technique avant le passage en production.	○ Chef.fe de projet ○ Expert.e 1 – Consultant fonctionnel ○ Expert.e 3 – Consultant développeur Front-End ○ Expert.e 4 – Développeur applicatif (Back-End)	60 H/J	60 jours ouvrables après la validation de la Mission 4 (3,5 mois calendaires) Agadir

	➤ Rapport de publication et déploiement ○ Preuves de soumission et validation sur Google Play Store et Apple App Store, avec captures d'écran et configurations multilingues (FR/AR/EN). ➤ Manuel d'administration et d'exploitation ○ Document complet et illustré (en français et en arabe) couvrant l'administration, l'exploitation quotidienne et les procédures de mise à jour/maintenance. ➤ Rapport de formation et transfert de compétences ○ Planning et contenu des sessions de formation, liste des participants formés, supports utilisés. ➤ Rapport de suivi post-lancement ○ Suivi de la performance sur 08 mois, anomalies détectées et corrigées, ajustements techniques proposés. ➤ Synthèse des retours utilisateurs ○ Analyse des avis, suggestions et propositions d'amélioration issues des utilisateurs finaux.	○ Expert.e 5 – Développeur Cloud certifié		
--	--	---	--	--

AKA

TOTAL H/J : 200 H /J

La durée de la prestation s'étale du 15 novembre 2025 au 30 novembre 2026

Cet Appel d'Offres est adressé aux boîtes opérant dans le développement informatique.

9.11.25

Examen et validation des livrables

Chaque rapport relatif à une mission devra être recevable conformément aux délais indiqués dans le tableau ci-dessus sous format électronique et en version papier. Une version provisoire devra être soumise et fera l'objet d'une instruction d'une durée de **cinq (5) jours ouvrables** par l'équipe du projet et les partenaires clés concernés. Après réception des remarques, le soumissionnaire sera tenu d'effectuer les reprises nécessaires et de livrer la version définitive des rapports dans un délai de **huit (8) jours ouvrables**.

Chaque fin de mission sera marquée par la **convocation d'un comité technique de pilotage**, réunissant la GIZ et ses **partenaires institutionnels majeurs**, notamment la **DRE Souss Massa (DRE SM)**, la **Wilaya de la Région SM** ainsi que la **SDL GAMDU**, afin d'examiner et de valider les livrables produits

L'ensemble des livrables convenus dans le cadre de la prestation seront la propriété intellectuelle de la GIZ et ses partenaires. Ils devraient être structurés, livrés en version accessibles et éditables. Ils devront également prendre en considération la charte graphique GIZ-MTEDD (en version Word et PowerPoint exploitables) qui sera transmise par l'équipe GIZ en charge de la présente prestation. Les livrables revêtent un caractère confidentiel et privé, par conséquent, aucune communication ou publication, quelle que soit sa forme, ne serait autorisée sans l'accord préalable et écrit de la part de la GIZ et ses partenaires concernées notamment : **la Wilaya de la Région SM, la DRE SM, La SDL GAMDU**.

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : Le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (point 1.1.1 du schéma d'évaluation). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (point 1.1.2 du schéma d'évaluation).

Coopération (1.2) : Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération** avec ces acteurs (point 1.2.1 du schéma d'évaluation). Il doit élaborer un concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec ces acteurs (point 1.2.2 du schéma d'évaluation).

Structure de pilotage (1.3) : Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (point 1.3.1 du schéma d'évaluation) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (point 1.3.2 du schéma d'évaluation). Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet.

Processus (1.4) : Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un **planning d'exécution** (point 1.4.1 du schéma d'évaluation) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte des jalons. Le prestataire devra par ailleurs indiquer comment les contributions des partenaires peuvent être intégrées dans la mise en œuvre des processus (point 1.4.2 du schéma d'évaluation).

Apprentissage et innovation (1.5) : Sans objet

Gestion de projet (1.6) : Le soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning d'affectation du personnel** (point 1.6.2 du schéma d'évaluation) pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place ; ce planning devra illustrer les durées d'intervention (périodes et jours d'expert-e) et les lieux d'intervention des différents membres de l'équipe et les affecter aux étapes mentionnées dans le planning d'exécution.

Maintenance Corrective et préventive (1.7) : Le soumissionnaire doit expliquer sa méthodologie pour la maintenance corrective et préventive.

4. Concept du personnel

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

➤ Chef.fe de projet

Tâches

- Responsabilité globale de la qualité et du respect des délais des prestations.
- Coordination et communication avec la GIZ, les partenaires et les parties prenantes.
- Gestion du personnel et planification des missions
- Garantie de la cohérence et de la pertinence des recommandations et des approches.
- Supervision de l'analyse des données et présentation des résultats.
- Développement du concept de l'étude et de la méthodologie.
- Encadrement des expert.e.s dans l'analyse des aspects techniques et financiers.
- Assurer la coordination des ateliers de validation et des réunions de suivi.

Qualifications requises

- **Formation (2.1.1) :** Diplôme de (BAC+5) en gestion des projets avec certificat en gestion des projets IT
- **Langues (2.1.2) :** Français (C1 - niveau avancé)

- **Expérience générale (2.1.3) :** 10 ans d'expérience dans le domaine du développement informatique.
- **Expérience spécifique (2.1.4) :** 07 ans d'expérience en Système d'information
- **Expérience en management (2.1.5) :** 3 années d'expérience dans la gestion de projets dans une boîte de développement informatique
- **Expérience régionale (2.1.6) :** sans objet
- **Expérience de la CD (2.1.7) :** sans objet
- **Autres (2.1.8) :** sans objet

📌 **Expert.e 1 : Consultant fonctionnel**

Tâches

- Analyser les besoins avec les parties prenantes et formaliser le cadrage fonctionnel.
- Rédiger les spécifications fonctionnelles détaillées (règles de gestion, scénarios d'utilisation, accessibilité, multilingue).
- Valider les maquettes fonctionnelles et graphiques avec l'équipe.
- Suivre le développement pour garantir la conformité aux spécifications.
- Organiser et superviser les tests fonctionnels et d'acceptation.
- Assurer le support fonctionnel au lancement.
- Former les formateurs et transférer la documentation fonctionnelle.

Qualifications requises

- **Formation (2.2.1) :** Diplôme de (BAC+5) en Nouvelle Technologie et direction de projet
- **Langues (2.2.2) :** Français (C1 - niveau avancé)
- **Expérience générale (2.2.3) :** 10 ans d'expérience dans le domaine du développement informatique.
- **Expérience spécifique (2.2.4) :** 07 ans d'expérience en Système d'information
- **Expérience en management (2.2.5) :** sans objet
- **Expérience régionale (2.2.6) :** sans objet
- **Expérience de la CD (2.2.7) :** sans objet
- **Autres (2.2.8) :** 2 projets relatifs au développement d'applications mobiles justifiés par des attestations de références.



🔗 Expert.e 2 : Architecte SI

Tâches

- Définir l'architecture technique globale de l'application, en alignement avec les besoins fonctionnels.
- Choisir les technologies, frameworks et infrastructures adaptées (front-end, back-end, bases de données, cloud).
- Concevoir les schémas d'architecture (logique, physique, applicative, données).
- Définir les normes d'intégration, d'interopérabilité et de sécurité (protocoles, API, chiffrement).
- Valider la conception technique avec les équipes de développement et assurer la cohérence tout au long du projet.
- Superviser la mise en œuvre technique et anticiper les évolutions futures.
- Garantir la performance, la scalabilité et la maintenabilité de la solution

Qualifications requises

- **Formation (2.3.1)** : Diplôme de (BAC+5) en ingénierie informatique
- **Langues (2.3.2)** : Français (C1 - niveau avancé)
- **Expérience générale (2.3.3)** : 10 ans d'expérience dans le domaine du développement informatique.
- **Expérience spécifique (2.3.4)** : 07 ans d'expérience en Système d'information
- **Expérience en management (2.3.5)** : sans objet
- **Expérience régionale (2.3.6)** : sans objet
- **Expérience de la CD (2.3.7)** : sans objet
- **Autres (2.3.8)** : sans objet

🔗 Expert.e 3 : Consultant développeur Front-End

Tâches

- Développer l'interface utilisateur de l'application web et mobile conformément aux maquettes validées.
- Connecter l'interface aux API fournies par le back-end pour afficher les données en temps réel (horaires, perturbations, disponibilités).
- Assurer la compatibilité multi-navigateurs et multi-appareils, avec un design responsif.
- Intégrer le multilinguisme (français, arabe, anglais) et la gestion de l'écriture de droite à gauche pour l'arabe.
- Mettre en œuvre les normes d'accessibilité (WCAG) pour garantir l'inclusion des personnes à mobilité réduite et des publics à besoins spécifiques.

- Optimiser les performances et la fluidité de l’affichage.
- Réaliser les tests front-end (unitaires et d’intégration) et corriger les anomalies.

Qualifications requises

- **Formation (2.4.1)** : Diplôme de (BAC+5) en informatique avec un certificat React
- **Langues (2.4.2)** : Français (C1 - niveau avancé)
- **Expérience générale (2.4.3)** : 7 ans d’expérience dans le domaine du développement informatique.
- **Expérience spécifique (2.4.4)** : 5 ans d’expérience en Système d’information
- **Expérience en management (2.4.5)** : sans objet
- **Expérience régionale (2.4.6)** : sans objet
- **Expérience de la CD (2.4.7)** : sans objet
- **Autres (2.4.8)** : sans objet

➤ **Expert.e 4 : Développeur applicatif**

Tâches

- Concevoir et développer les modules back-end de l’application
- Créer et intégrer la base de données et optimiser les requêtes.
- Développer et intégrer les API pour la communication avec le front-end.
- Implémenter la logique métier selon les termes de référence.
- Assurer la sécurité et la performance du code.
- Réaliser les tests unitaires et d’intégration.
- Documenter le code et collaborer avec l’architecte SI

Qualifications requises

- **Formation (2.5.1)** : Diplôme de (BAC+5) en informatique avec un certificat .NET
- **Langues (2.5.2)** : Français (C1 - niveau avancé)
- **Expérience générale (2.5.3)** : 7 ans d’expérience dans le domaine du développement informatique.
- **Expérience spécifique (2.5.4)** : 5 ans d’expérience en Système d’information
- **Expérience en management (2.5.5)** : sans objet
- **Expérience régionale (2.5.6)** : sans objet

- **Expérience de la CD (2.5.7) :** sans objet
- **Autres (2.5.8) :** 2 projets relatifs au développement d'applications mobiles justifiés par des attestations de références.

📌 **Expert.e 5 : Développeur Cloud Certifié**

Tâches

- Concevoir et configurer l'architecture cloud de l'application selon les termes de référence.
- Développer et déployer les services et applications sur la plateforme cloud choisie.
- Intégrer les API, bases de données et services tiers hébergés dans le cloud.
- Assurer la sécurité, la haute disponibilité et la scalabilité de la solution.
- Mettre en œuvre les mécanismes de sauvegarde, restauration et surveillance.

Qualifications requises

- **Formation (2.6.1) :** Diplôme de (BAC+5) en informatique avec un certificat Cloud.
- **Langues (2.6.2) :** Français (C1 - niveau avancé)
- **Expérience générale (2.6.3) :** 7 ans d'expérience dans le domaine du développement informatique.
- **Expérience spécifique (2.6.4) :** 5 ans d'expérience en Système d'information
- **Expérience en management (2.6.5) :** sans objet
- **Expérience régionale (2.6.6) :** sans objet
- **Expérience de la CD (2.6.7) :** sans objet
- **Autres (2.6.8) :** 2 projets relatifs au développement d'applications mobiles justifiés par des attestations de références.

📌 **Expert.e 6 : Administrateur Base de Données**

Tâches

- Administrer, sécuriser et optimiser les bases de données relationnelles (SQL Server, Oracle...)
- Implémenter des solutions BI
- Effectuer la sauvegarde, la restauration et le monitoring des bases
- Participer à la conception de schémas et de modèles de données
- Réaliser des scripts et procédures stockées pour les traitements métiers
- Assurer la haute disponibilité et la performance des systèmes

Qualifications requises

- **Formation (2.7.1)** : Diplôme de (BAC+5) en Conception et développement des applications
- **Langues (2.7.2)** : Français (C1 - niveau avancé)
- **Expérience générale (2.7.3)** : 7 ans d'expérience en SI
- **Expérience spécifique (2.7.4)** : 3 ans d'expérience dans l'administration des bases de données
- **Expérience en management (2.7.5)** : sans objet
- **Expérience régionale (2.7.6)** : sans objet
- **Expérience de la CD (2.7.7)** : sans objet
- **Autres (2.1.8)** : 2 projets relatifs au développement d'applications mobiles justifiés par des attestations de références.

👉 **Expert.e 7 : Expert en sécurité des SI**

Tâches

- Définir et mettre en œuvre les politiques de sécurité informatique
- Analyser les risques, gérer les incidents de sécurité et assurer la conformité réglementaire
- Implémenter les solutions de sécurité
- Effectuer des audits de sécurité, tests d'intrusion et revues de code
- Sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques de cybersécurité
- Assurer une veille sur les menaces et vulnérabilités

Qualifications requises

- **Formation (2.8.1)** : Diplôme de (BAC+5) en Management des projets ou en informatique
- **Langues (2.8.2)** : Français (C1 - niveau avancé)
- **Expérience générale (2.8.3)** : 7 ans d'expérience en SI
- **Expérience spécifique (2.8.4)** : 5 ans dans la sécurité des SI
- **Expérience en management (2.8.5)** : sans objet
- **Expérience régionale (2.8.6)** : sans objet
- **Expérience de la CD (2.8.7)** : sans objet
- **Autres (2.8.8)** : sans objet

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel

Le nombre total de **200 EJ** est réparti comme suit :

Expert	Total EJ
Chef de projet	27
Expert.e 1 : Consultant fonctionnel	40
Expert.e 2 : Architecte SI	10
Expert.e 3 : Consultant développeur Front-End	42
Expert.e 4 : Développeur applicatif	36
Expert.e 5 : Développeur Cloud Certifié	23
Expert.e 6 : Administrateur Base de Données	11
Expert.e 7 : Expert en sécurité des SI	11
TOTAL	200

La répartition par mission est présentée comme suit :

Mission	Chef de projet	Expert 1	Expert 2	Expert 3	Expert 4	Expert 5	Expert 6	Expert 7	Total EJ par Mission
Mission 1	6	10	8	0	0	0	4	2	30
Mission 2	3	8	2	7	0	0	0	0	20
Mission 3	6	0	0	18	18	8	5	5	60
Mission 4	4	6	0	5	6	3	2	4	30
Mission 5	8	16	0	12	12	12	0	0	60

AK
12

TOTAL	27	40	10	42	36	23	11	11	200
-------	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

Frais d'hébergement, de voyage et de déplacement

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

6. Cadre estimatif détaillé

Note : Les déplacements prévus dans le cadre de la mission concernent exclusivement le chef de projet et l'expert.e 1.

Jours d'honoraires	Nombre d'expert.e.s	Nombre de jours par expert.e	Total	Observations
Chef de projet	1	27	27	
Expert.e 1 : Consultant fonctionnel	1	40	40	
Expert.e 2 : Architecte SI	1	10	10	

Expert.e 3 : Consultant développeur Front-End	1	42	42	
Expert.e 4 : Développeur applicatif	1	36	36	
Expert.e 5 : Développeur Cloud Certifié	1	23	23	
Expert.e 6 : Administrateur Base de Données	1	11	11	
Expert.e 7 : Expert en sécurité des SI	1	11	11	
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Nombre de jours par expert.e	Total	Observations
Quantité Perdiem Repas 1	2	10	20	351,00 dh perdiem journalier de frais de repas pour les jours de mission avec deux nuitées d'hébergements, (une nuitée la veille et une nuitée le jour même).
Quantité Perdiem Repas 2 (jour de l'aller et de retour)	2	10	20	234,00 dh perdiem journalier de frais de repas pour les jours de voyage (234,00 dh pour le jour de l'aller & 234,00 dh pour le jour du retour).
Indemnité d'hébergement pour le pays d'intervention	2	10	20	Jusqu'à 1200,00dh / nuitée contre facture d'hôtel maximum 4 étoiles
Transport	Quantité	Prix (MAD)	Total (MAD)	Observations
Vols intérieurs	10	900	9000	5 déplacements s'effectueront en avion par chacun des 2 experts
Frais de déplacement (voiture particulière)				

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. En particulier, la structure détaillée de la conception doit correspondre à la structure des critères pondérés (pour lesquels la valeur indiquée n'est pas 0) dans le schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à déchiffrer (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière aisément compréhensible. Elle est à établir en **français**.

L'offre complète ne doit pas excéder **20 pages** (hors CV et hors page de garde, liste des abréviations, table des matières et brève présentation du soumissionnaire).

Les curriculums vitae CV du personnel proposé conformément au chapitre 4 des TdR doivent obligatoirement respecter le format indiqué dans les conditions de participation. Les CV doivent se limiter à **4 pages** chacun. Ils doivent permettre d'identifier le poste et la fonction occupés par la personne proposée dans les projets pertinents et citer combien de temps cette activité a duré. Les CV doivent également être établis en **français**.

En cas de dépassement du nombre maximal de pages indiqué, les contenus des pages supplémentaires ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.

Veuillez calculer votre offre de prix de manière exacte sur la base des consignes énoncées au « Consignes en matière de calcul des coûts ».

Le contrat ne donne pas droit à l'utilisation complète des journées / déplacements, ateliers ou budgets dans leur totalité. Dans le contrat, le nombre de jours, déplacements, ateliers et budgets sont convenus à titre de plafonds, les montants correspondants doivent être convenus dans le contrat comme étant des montants « jusqu'à concurrence de ».

Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.

8. Contenu du dossier de l'offre

Le soumissionnaire devra, dans le cadre de la mise en concurrence, fournir les éléments suivants :

a. Le dossier administratif du cabinet

b. Le dossier technique, contenant :

- La note méthodologique (conformément aux spécifications du chapitre 3. Concept technique et méthodologique)
- Les Curriculums Vitae actualisés des experts mis à la disposition de la mission, les CV doivent indiquer clairement les postes et emplois que les experts ont occupé dans les projets de référence accompagnés des copies des diplômes certifiés conformes.
- Le planning prévisionnel de la mission
- Le chronogramme d'exécution détaillé
- Les attestations de références justifiant l'expérience du cabinet et des experts dans le domaine de la mission

c. L'offre financière détaillée (Cf : annexe 1)

Dans le cas de déplacements nécessaires pour la mission (en dehors du siège du cabinet retenu), les frais de transport, de Perdiem et hébergement pendant la mission seront pris en charge par le projet. Dans le cas, ils doivent figurer dans l'offre financière et le contrat selon les barèmes de la GIZ (Cf : annexe 2).

d. Evaluation des offres

L'évaluation des offres sera faite selon la pondération suivante : 70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière.

Les soumissionnaires seront notés en premier sur la qualité de leurs offres techniques. Seuls les soumissionnaires qui recevront une note supérieure ou égale à 50 / 100 pour leurs offres techniques seront considérés pour le dépouillement des offres financières.

e. Modèle de présentation de l'offre financière

Le soumissionnaire devra présenter son offre financière sous forme d'un devis portant l'entête, le pied de page indiquant les références légales en vigueur, signé, daté et cacheté (voir le modèle à l'annexe 1).

Le soumissionnaire est tenu de préciser le taux journalier pour chaque expert impliqué dans l'exécution des prestations décrites. Les tarifs doivent être exprimés en dirhams marocains (MAD).

Les frais de déplacement, nécessaires à la prestation des services, seront à la charge du soumissionnaire. Les services seront fournis à Agadir, bien que certaines réunions puissent se tenir à distance.

9. Exigence en matière de protection de données

Au cas où le soumissionnaire recevrait des données personnelles dans le cadre de la mission, il devra respecter les règlements de protection des données personnelles en vigueur et agira selon les préconditions y afférentes

Annexe 1 : Tableau de calcul de l'offre financière

Nous vous remercions de nous transmettre votre proposition financière sous le format d'un devis en bonne et due forme avec entête, pied de page, cachet et signature et prière de détailler les frais de déplacement qui sont liée au repas, l'hébergement & transport selon les taux journaliers de l'annexe 2 des TdRs :

Désignations	CU (1)	Nombre (2)	Total HT (1) x (2)
Honoraires journaliers			
Chef-fe de projet	Montant en HT/JE	27	
Expert.e 1 : Consultant fonctionnel		40	
Expert.e 2 : Architecte SI		10	

AK
AKW

Expert.e 3 : Consultant développeur Front-End		42	
Expert.e 4 : Développeur applicatif		36	
Expert.e 5 : Développeur Cloud Certifié		23	
Expert.e 6 : Administrateur Base de Données		11	
Expert.e 7 : Expert en sécurité des SI		11	
Frais de déplacements			
Perdiem Repas 1	351,00 dh	20	
Chef-fe de projet			
Expert.e 1 : Consultant fonctionnel			
Perdiem Repas 2 (Jour de l'aller & jour du retour)	234,00 dh	20	
Chef-fe de projet			
Expert.e 1 : Consultant fonctionnel			
Transport par avion	900,00 dh	10	
Indemnité kilométrique de transport / km parcouru	2,00dh/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de présentation de feuille de route ou carnet de bord		
Frais d'autoroute (contre présentation des tickets)			
Hébergement soit choisir le forfait par nuitée avec présentation de carnet de bord, Ou choisir un remboursement maximum contre présentation de facture	Jusqu'à 1200,00dh / nuitée contre facture d'hôtel maximum 4 étoiles	20	
TOTAL HT			
TVA EN %			
TOTAL TTC			
Montant en toutes lettres :			

- Merci de noter que le taux de vos honoraires devrait être validé par notre bureau GIZ selon le taux maximum autorisé par la grille GIZ pour les honoraires journaliers.
- Pour le remboursement de vos frais de transport le cas où vous choisissez de facturer vos indemnités kilométriques à 2.00dh /km parcouru, vous devez obligatoirement détailler sur votre offre les destinations et trajets (aller-retour) avec le nombre de kilométrage prévue pour chaque trajet.

Responsable de la commission
Évaluation rice

Intitulé du projet	Plan
Financement durable sur le long des énergies renouvelables au Maroc - DSRV	N° du projet 10.2144.9-001.00
Développement d'une application destinée au service de la mobilité	N° du contrat

Je déclare par le présent que j'ai effectué cette évaluation de manière indépendante de tout intérêt personnel et de tout conflit d'intérêt. Je transmets les informations de manière confidentielle et ne transmettrai aucun détail de la procédure d'évaluation en cours.

Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés – Appel d'offres public

Numéro de contrat : 83498104

Sommaire

Numéro de contrat :	1
Performance économique et financière	1
Performance technique	2
Récapitulatif des projets de référence	3
Déclaration d'intégrité	4
Primauté des règles propres du pouvoir adjudicateur	5

Je déclare / Nous déclarons par la présente :

N° de registre du commerce / autre numéro d'enregistrement de l'entreprise :	
Juridiction / autorité compétente	
Un-e expert-e proposé-e est ou a été lié-e à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ou à l'une des organisations dont elle est issue par un contrat de travail (stage y compris). Un-e expert-e proposé-e travaille ou a travaillé comme expert-e intégré-e placé-e par le Centre pour la migration internationale et le développement (CIM). Un-e expert-e proposé-e travaille ou a travaillé comme assistant-e technique détaché-e sur la base de la loi allemande relative aux AT.	☐ NON ☐ OUI, en tant que sur la période ☐ OUI, retraité-e de la GIZ ☐ OUI, collaborateur-riche mis-e en disponibilité
Un-e expert-e proposé-e ou une entreprise avec laquelle l'expert-e est en relation a conseillé la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en amont de la présente procédure de passation ou a participé d'une autre façon à la préparation de cette procédure.	☐ NON ☐ OUI, de la manière suivante :

Performance économique et financière

Chiffres clés de l'entreprise

Votre chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de l'entreprise au cours des trois derniers exercices clos atteint-il en moyenne 962.200,00 DH MAD net ?

- ☐ oui
☐ non

692

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés
– Appel d'offres public**

Le nombre d'employé·e·s au 31 décembre de l'année précédente atteint-il au moins **2 personnes** ?

- ☐ oui
☐ non

Performance technique

L'aptitude technique doit être démontrée sur la base d'un maximum de 10 projets de référence. Veuillez reporter dans le tableau « Récapitulatif des projets de référence » les indications pertinentes relatives aux trois dernières années conformément aux critères requis. Les candidats ne répondant pas à ces critères minimaux seront considérés comme non aptes et écartés des étapes suivantes de la procédure.

Conditions minimales requises relativement aux références

L'évaluation de l'aptitude est effectuée uniquement sur la base de projets de référence d'un volume minimum de **481.100,00 MAD**.

Au moins **2**. Projets de référence dans le domaine du **Développement des applications mobiles**
et au moins 0 projet(s) de référence au Maroc au cours des 3 dernières années.

Nous déclarons par la présente :

La condition minimale concernant les projets de référence dans le domaine demandé est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

La condition minimale concernant les projets de référence dans la région demandée est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

A.V
X

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

Récapitulatif des projets de référence (indiquer uniquement des projets de référence dont le volume minimum correspond aux « Conditions minimales requises relativement aux références »)

N°	Intitulé du projet	Commencement	Période	Montant du marché en MAD	Pays	Région / pays	Expérience technique	Financement par l'APD ¹ (oui/non)	Description du projet (brève présentation du contenu de l'action)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

¹ Indiquer « oui » pour l'APD (aide publique au développement) lorsque le projet de référence a été financé à au moins 50 % par des fonds issus de l'APD.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

Déclaration d'intégrité

§ 1 Déclarations de la GIZ

En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral allemand à concrétiser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable et œuvre aussi au niveau mondial dans le domaine de l'éducation internationale. Guidée par sa vision du développement durable, la GIZ tient compte d'aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques dans toutes ses actions. Dans ce contexte, les principes d'intégrité, de participation, de transparence et de responsabilité sont pour l'entreprise les piliers essentiels d'une prévention efficace de la corruption.

La GIZ conçoit l'intégrité comme un processus vivant et en constante évolution. Allant au-delà de la lutte anti-corruption, ce processus englobe l'ancrage au sein de l'entreprise de normes, valeurs et directives, par exemple en matière de défense de l'environnement et de protection des droits humains. Le code d'intégrité de la GIZ énonce des règles de conduite claires pour les collaborateurs de l'entreprise. Leur action doit être guidée par des principes tels que l'égalité de traitement, le respect des contrats et le respect des lois, la transparence, la loyauté, la confidentialité et le travail en partenariat. Le respect de ces règles est surveillé par le comité de conformité, le conseiller en matière d'intégrité et le médiateur externe.

Si la GIZ a connaissance de comportements passibles de sanctions pénales en Allemagne et/ou à l'étranger de la part de ses collaborateurs ou d'un soumissionnaire, candidat, contractant ou sous-traitant ou si elle a des soupçons concrets à ce sujet, elle ouvrira une enquête interne et en référera au Parquet si les soupçons se confirment.

Les partenaires commerciaux, partenaires de projet, groupes cibles et le public intéressé sont invités à participer à l'élucidation de faits présumés de corruption. En cas de soupçons fondés relatifs à une violation du code d'intégrité, ils peuvent contacter le conseiller en matière d'intégrité de la GIZ ou le médiateur externe de la GIZ. Ils sont tenus d'observer la plus stricte discrétion et peuvent aussi être contactés en amont si certains points demandent des éclaircissements.

- Conseiller·ère·s en matière d'intégrité de la GIZ :
Madame Carola Faller (Eschborn), tél. : +49 6196 79-3529 et
Monsieur Hans-Joachim Gante (Bonn), tél. : +49 228 4460-1557
E-mail : integrity-mailbox@giz.de
- Médiateur externe de la GIZ,
M^e Edgar Joussen, avocat, tél. : +49 30 315 18 7-0
E-mail : ombudsmann@ra-js.de
www.giz.de/ombudsmann

L'entreprise est également soumise aux dispositions du code de bonne gouvernance de l'État fédéral pour les entreprises publiques et observe ses recommandations en matière de transparence. La GIZ publie chaque année sur son site Internet un rapport sur la gouvernance de l'entreprise, dans lequel elle divulgue entre autres les rémunérations des membres du directoire. En ce qui concerne les achats, la GIZ, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, respecte scrupuleusement les prescriptions du droit des marchés publics en donnant la priorité aux appels d'offres publics et en veillant à une stricte séparation des opérations de planification, d'attribution des marchés et de décompte.

**Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés
d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure
de l'UE – Appel d'offres public**

La GIZ est en outre régulièrement soumise à un contrôle à la fois interne et externe. En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ est contrôlée par la Cour fédérale des comptes.

§ 2 Déclarations du contractant

Le contractant déclare connaître et observer le système de valeurs et d'intégrité de la GIZ décrit plus haut. Il est tenu en particulier de respecter, dès la phase de préparation d'un contrat, les principes d'intégrité énoncés dans les Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (points 1.4, 1.5 et 1.11).

Le contractant, dans la mesure où il s'agit d'une personne morale, prendra des mesures organisationnelles afin d'instruire ses employé·e·s et ses sous-traitants des principes d'intégrité de la GIZ conformément aux points 2.1.4 et 2.4.2.1 des Conditions générales, et s'emploiera à promouvoir et contrôler le respect de ces principes. Le contractant informera ses employé·e·s et sous-traitants de ce que la GIZ a, en la personne de l'avocat M^e Edgar Joussen, mandaté pour le traitement confidentiel de cas suspects un médiateur externe qui garantit le plus strict anonymat aux personnes susceptibles d'apporter des indications utiles, en particulier sur des faits présumés de corruption.

Le contractant déclare qu'il s'abstiendra, dans le cadre de l'exécution du contrat, de passer des marchés de sous-traitance avec des personnes et entités de fiabilité douteuse.

Le contractant s'abstiendra, dans le cadre d'une procédure d'adjudication en cours, d'entrer en contact avec des personnes extérieures à l'entité de la GIZ chargée de la gestion des contrats qui sont impliquées dans cette même procédure. Le contractant sollicitera les renseignements dont il a besoin concernant la procédure d'adjudication en cours exclusivement par écrit auprès de l'unité organisationnelle compétente au sein de la GIZ, la division Achats et contrats, qui coordonne également les réponses à donner aux questions d'ordre technique. Le contractant est parfaitement conscient qu'il risque sinon d'être exclu de la compétition.

Primauté des règles propres de la GIZ

Nous nous engageons à reconnaître la primauté de toutes les clauses qui seront introduites dans la procédure de passation avec les documents du marché par le pouvoir adjudicateur (GIZ) et déclarons qu'hormis les contenus de l'offre soumise, aucun autre contenu provenant, par exemple, de contrats préliminaires ou d'autres documents, et plus particulièrement de nos propres conditions générales, ne sera intégré à l'offre.

En envoyant ce document via la place virtuelle de passation des marchés de la GIZ, je certifie / nous certifions que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes.

